

Le Conseil départemental
acteur majeur du développement durable

**val
d'oise**
le département



Rapport sur le Développement durable

2023
2024



édito

Alors que les accords sur le climat visaient à limiter le réchauffement mondial à +1,5°C, la Terre a enregistré en 2023 son premier pic à plus de 2°C d'excédent par rapport à la période pré-industrielle. Or l'impact du changement climatique se fait déjà sentir sur la diminution des débits moyens annuels des cours d'eau et de la recharge des nappes phréatiques et la multiplication des conflits d'usage sur la ressource en eau. Dans ce contexte, nous avons souhaité engager notre territoire dans une trajectoire de transition et de transformation écologique en réinterrogeant nos politiques publiques, le fonctionnement et les modalités d'intervention de notre administration, de façon à répondre à l'ensemble des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, propre au territoire du Val d'Oise.

Face à l'urgence climatique, nous avons déjà engagé de nombreuses actions : plan de sobriété énergétique, développement de l'écomobilité, opérations d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments, etc.

En 2023, nous avons mené d'autres projets relatifs à la décarbonation, notamment la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Département, la mise en place du forfait mobilité durable à partir du 1er janvier 2024 et une réflexion menée sur les achats dans le cadre de la conception du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Gestionnaire d'un réseau fort de 27 espaces naturels sensibles et de quatre forêts, le Département s'engage en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel et porte une réflexion active autour du développement des énergies renouvelables et de récupération sur le Val d'Oise qui sera poursuivie cette année. C'est avec la même ambition pour le développement durable du Val d'Oise que nous continuerons en 2024 la plantation d'arbres au sein de la future Forêt de Maubuisson qui comptera à terme plus d'un million d'arbres ainsi que la sanctuarisation de l'Île d'Herblay-sur-Seine, riche en biodiversité. Des projets d'envergure portés par notre collectivité en association avec les acteurs du territoire mais également les directions et agents du Département du Val d'Oise que je tiens à remercier pour leur investissement.

Dans le cadre de nos compétences sociales et de nos aides aux territoires, nous restons très soucieux de s'engager pour une transition écologique juste et sociale. Nous veillons, par exemple, à l'équité territoriale dans le développement d'infrastructures de transport ou d'énergie, le changement des pratiques agricoles ou la manière d'aménager le département qui déterminent l'accès de tous à des solutions bas-carbone.

Je vous souhaite de belles découvertes des actions durables et innovantes de notre collectivité départementale.



Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Département du Val d'Oise

Sommaire

01

La lutte contre le changement climatique

7

Mesures d'atténuation : optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

- 01. Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction des consommations énergétiques
- 02. Engager ou soutenir de nouvelles démarches en faveur de l'éco-responsabilité
- 03. Développer les énergies renouvelables sur le territoire
- 04. Développer des actions en faveur de l'écomobilité

Mesures d'adaptation : Le Département travaille également sur les conséquences, en diminuant la vulnérabilité écologique et sociale de la collectivité

- 05. Protéger les personnes
- 06. Limiter l'artificialisation des sols
- 07. Anticiper les risques sur les ressources et les milieux naturels
- 08. Soutenir les pratiques agricoles durables

02

La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

21

- 01. Connaître pour mieux protéger
- 02. Protéger les milieux naturels et les ressources en eau
- 03. Valoriser les sites naturels
- 04. Adapter les pratiques de gestion

03

La transition vers une économie circulaire

27

- 01. Soutenir les acteurs contre les pratiques illégales de gestion des déchets
- 02. Améliorer la valorisation des déchets
- 03. Favoriser les circuits courts et le réemploi

04

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

33

- 01. Lutter contre la pauvreté
- 02. Prendre en compte les attentes des jeunes
- 03. Protéger les plus vulnérables
- 04. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics
- 05. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées
- 06. Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi
- 07. Renforcer l'équité territoriale en termes de services

05

L'épanouissement de tous les êtres humains

49

- 01. Réduire les effets du bruit sur la santé et le bien-être
- 02. Promouvoir des valeurs éthiques à travers le sport
- 03. Promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 sous toutes les formes artistiques
- 04. Promouvoir la culture auprès de tous les publics
- 05. Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail »
- 06. Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage, aux études secondaires et à l'entrepreneuriat
- 07. Favoriser la santé des enfants et des jeunes
- 08. Concourir à l'éducation des collégiens
- 09. Favoriser le bien-être de tous grâce à la nature

« Le développement durable est un enjeu central et transversal de nos politiques publiques avec des dimensions sociales, économiques et culturelles. À la lecture de ce rapport, vous pourrez constater l'engagement du Département du Val d'Oise en la matière avec de nombreuses actions concrètes en faveur de la préservation de notre environnement et de la transition écologique de notre territoire. »

Céline Villecourt
Vice-présidente du Département
déléguee à l'Environnement et au Développement durable



01

La lutte contre le changement climatique





De nombreuses sources d'émissions de différents Gaz à Effet de Serre (GES) contribuent au dérèglement climatique, notamment le transport routier et le chauffage du bâti. Pour le limiter, ainsi que ses conséquences, notamment la multiplication des phénomènes extrêmes, il faut agir, là où c'est déjà possible, et s'inscrire dans des trajectoires de maîtrise des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Face au réchauffement climatique, les mesures d'atténuation permettent d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

Si les politiques territoriales de lutte contre le changement climatique sont coordonnées par le binôme Région / EPCI au regard de leurs compétences et notamment l'élaboration et le déploiement des documents cadres locaux que sont le schéma régional climat air énergie et les plans climat air énergie intercommunaux, le Département a un rôle moteur de mise en œuvre des objectifs associés à ces documents cadre, en agissant sur son patrimoine et ses compétences.

Dans ce cadre, les travaux d'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Conseil départemental ont été conduits au cours de l'année 2023. Ceux-ci intègrent l'ensemble des émissions directes et indirectes générées par la collectivité.

Deux éléments saillants résultent de l'évaluation de ces émissions :

- Un peu moins de 60% des émissions induites par le patrimoine et les compétences du Conseil départemental relèvent de postes pour lesquels la collectivité a une emprise directe pour les réduire : repas, travaux, dépenses d'énergie par exemple. Les 40% restant concernent des émissions pour lesquelles le Conseil départemental peut entreprendre des mesures d'incitation et de sensibilisation des acteurs impliqués (participations aux services publics, déplacement des agents, collégiens...),
- 4 principaux postes d'émissions sont concernés : les déplacements de personnes (19%), l'énergie consommée (19%), la participation financière aux services publics (25%) et les achats de biens, services et travaux (34%).

Dans ce contexte, le plan d'actions du BEGES (Bilan des Emission de Gaz à Effet de Serre) du Conseil départemental du Val d'Oise qui sera arrêté au cours du premier semestre 2024, s'attachera à agir sur la décarbonation des consommations énergétiques, notamment associées au patrimoine bâti, l'accompagnement aux pratiques d'écomobilité à l'appui notamment de son futur plan de mobilité employeur, l'accompagnement à la transition des services publics soutenus par le Département et enfin l'intégration de l'impact carbone et plus largement environnemental des achats de la collectivité en lien notamment avec son futur schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Au-delà, ces axes d'intervention font déjà l'objet de démarches structurées dont certaines réalisations sont présentées ci-après.

01. Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction des consommations énergétiques

Soutenir les projets d'économies d'énergie proposés par les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

Le Département du Val d'Oise soutient les projets d'économies d'énergie proposés par les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) par le biais de la tarification annuelle ou de la dotation exceptionnelle non reductible versée aux ESSMS en décembre 2021. Celle-ci a permis de financer le remplacement de plafonniers par des LED et l'installation de détecteurs de présence pour limiter les consommations d'électricité, l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, le changement de fenêtres, l'isolation hiver/été avec des rideaux dédiés dans les salons, le changement de radiateurs, l'installation de pompes à chaleur et le changement de chaudières.

Lors des réunions de secteur qui ont eu lieu fin 2022 et début 2023, le Département a sensibilisé les ESSMS sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire et sur le plan de sobriété énergétique du Département acté en octobre 2022. Il a relayé les informations et les invitations à suivre les webinaires et webconférences de l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) sur ce sujet, et a incité les ESSMS à réduire les températures dans les espaces où les personnes fragiles ne sont pas accueillies ou accompagnées.

Limiter l'usage des énergies fossiles en proposant des transports collectifs plus économes

Le Département investit depuis de nombreuses années dans des réseaux de transport collectif routier, dans le cadre de conventions partenariales avec Île-de-France Mobilités et les collectivités.



Dans le cadre du renouvellement des flottes de bus / cars, des véhicules propres sont intégrés aux réseaux financés par le Val d'Oise. En 2023, le renouvellement des flottes bus / cars sur les réseaux financés par le Département s'est poursuivi (6 sur le réseau de Roissy Pays de France).

Par ailleurs, d'autres véhicules propres seront intégrés à la flotte des réseaux du Val d'Oise en 2024, dont 30 sur le Vexin et 15 sur la nouvelle délégation de service public de Roissy Ouest.

Réduire l'empreinte carbone du numérique par la mutualisation des infrastructures

Le Département soutient historiquement le syndicat Val d'Oise numérique, aujourd'hui opérateur public des services numériques essentiels, dans la poursuite de sa stratégie de mutualisation des infrastructures numériques. Celle-ci conduit à une réduction significative de l'empreinte carbone du numérique pour les collectivités, universités, organismes de recherche, administrations centrales et Etablissements publics utilisant les infrastructures, équipements et services déployés par le syndicat.

Trois exemples significatifs pour l'illustrer :

- La mutualisation des serveurs d'archivages des images liées à la vidéoprotection grâce à la création du centre départemental de supervision. Par exemple, cette démarche évite à la communauté de communes Sausseron Impressionnistes l'acquisition, le maintien et les consommations électrique de 14 serveurs et de leur refroidissement pour le raccordement de son réseau de caméras de vidéoprotection,
- Le Data Center public souverain régional de Lognes grâce à la mutualisation des équipements et la performance de l'infrastructure que ce soit en terme énergétiques et de sécurisation des données,

- Le déploiement du réseau d'initiative publique LoRa (350 antennes dans le VO) permettra avant la fin de l'année 2024 aux acteurs publics et aux bailleurs (éclairage public, eau, ...) de bénéficier d'un réseau de communication à bas débit, sobre et souverain, pour remonter les données de leurs objets connectés. Ce réseau est, d'une part, beaucoup moins énergivore qu'un réseau 4G/5G ou filaire et plus adapté aux usages du territoire intelligent et durable (une antenne LoRa consomme et émet 1000 fois moins qu'un téléphone portable). Il est surtout plus performant quant à sa capacité de pénétration dans les bâtiments et à communiquer avec des capteurs et autres objets connectés permettant de l'inscrire ainsi comme l'infrastructure-support d'une gestion intelligente des bâtiments et des fonctions urbaines essentielles afin de générer pour ses utilisateurs une plus grande sobriété et une optimisation des ressources,
- Depuis 2018, le département du Val d'Oise dispose sur l'intégralité de ses territoires d'une boucle locale optique sécurisée et autonome qui permet de répondre, de manière mutualisée, aux besoins critiques de connectivité à ultra-haut-débit avec une haute disponibilité des acteurs publics et des entreprises (vidéoprotection, groupe fermé d'utilisateurs pour la téléphonie et l'internet dans les administrations). A l'instar du Département pour ses collègues, ce réseau de fibre noire bénéficie aux communes pour les réseaux de vidéoprotection et l'optimisation de leurs architectures informatiques et téléphonique. Ce sont des milliers de kilomètre de tranchées et l'acquisition de centaines d'équipements qui ont ainsi été évités localement.

02. Engager ou soutenir de nouvelles démarches en faveur de l'éco-responsabilité

Systématiser les achats écologiquement responsables

La politique d'achat du Département constitue un moyen d'agir en faveur de la transition écologique. En effet, en tant qu'acheteur public, le Département peut influencer sur les pratiques vertueuses et bas-carbone des acteurs privés. Dans ce cadre, le Département s'est engagé à systématiser, quand cela est opportun, les clauses ou critères environnementaux sur ses marchés. Cette démarche sera réinterrogée avec l'ensemble des directions. Dans l'immédiat, par exemple pour le prochain marché d'achat de copieurs, un certain nombre de dispositions est relatif à l'efficacité énergétique des équipements, à une utilisation de matières plastiques recyclées dans la fabrication, à une proposition de reprise en l'état, de recyclage ou de réemploi telle que la transmission de l'équipement à une structure agréée de réemploi et de réutilisation du secteur de l'économie sociale et solidaire. En complément, un critère de jugement des offres, relatif à la mise en œuvre d'une démarche numérique responsable, a été introduit (bilan carbone des matériels proposés, ...).

Parallèlement, la Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a pour objectif de faire de la commande publique un levier de l'économie circulaire afin de contribuer à la prévention des déchets, à la préservation de l'environnement et également un levier potentiel d'économie, notamment sur 17 secteurs d'achats.

De manière opérationnelle, l'engagement du Département du Val d'Oise s'est illustré avec un marché pour l'acquisition de vêtements techniques. En effet, l'utilisation de matières recyclées et une logistique intégrant une optimisation des transports et une filière de « seconde vie » ont été considérées comme une valeur ajoutée dans le choix du candidat.

Ces deux démarches seront réinterrogées et structurées en co-construction avec l'ensemble de l'administration dans le cadre de la rédaction du futur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), que le Département va élaborer en 2024.

Concernant le verdissement de la flotte automobile, la collectivité poursuit cette démarche et a acquis de nouveaux véhicules en 2023 dont 30% sont électriques.

Concevoir un parcours de formation de l'administration aux enjeux de la transition écologique

Au-delà des objectifs en faveur de la commande publique responsable, le Département souhaite également inscrire, dès 2024, ses agents dans un parcours de formation ambitieux en matière de transition écologique conçu en réponse à l'appel à projet « CY Générations » porté par CY Cergy Paris



Université. Ce programme est soutenu par un consortium de 10 partenaires territoriaux, portant l'ambition de mettre les nouvelles générations en capacité de relever les défis de la transition écologique et sociale sur le territoire valdoisien. Le plan de formation 2024, conçu par le Département, prévoit en premier lieu la formation des cadres et des managers de proximité pour comprendre les enjeux climatiques et encourager le passage à l'action dans tous les métiers.

Le Département va proposer différents outils pédagogiques, déployés en 4 phases (les 3 premières sont mises en œuvre par le Campus de la Transition) :

- Phase 1 : Donner une culture commune à l'ensemble des cadres sur les sujets de transition, leur permettant d'identifier les enjeux pour la collectivité,
- Phase 2 : Former les cadres à savoir comment contribuer à la transition écologique, selon son domaine d'activités,
- Phase 3 : Sensibiliser, par des webinaires à diffusion élargie, l'ensemble de ses agents sur les enjeux de la transition et les engagements pris par la collectivité afin créer une culture commune au sein du Département,
- Phase 4 : Donner la possibilité aux agents volontaires de mesurer l'impact de leur mode de vie sur leur empreinte carbone (Atelier 2tonnes par 2tonnes Compagnie).

Ce programme de formation s'étendra jusqu'en 2025, afin de poursuivre le déploiement d'ateliers 2tonnes pour ses agents volontaires, et d'identifier des actions communes à mener avec les partenaires du consortium.

Promouvoir une communication plus responsable

Dans le cadre de sa communication, le Département du Val d'Oise a souhaité agir à 4 niveaux :

- 1) La réduction de l'impact carbone de l'usage numérique à travers la rénovation en 2023 de son site internet afin de le rendre plus accessible tout en réduisant son impact environnemental, le nombre de pages passant de 1200 à 300. Cette démarche a permis d'optimiser les fonctionnalités et d'atteindre un taux de conformité très positif (>91%) au regard du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)*. En sus de la mise aux normes RGAA de tous les sites internet adressés aux usagers,
- 2) Une politique d'impression responsable permettant de maîtriser l'impact environnemental à travers :
 - La mise en place de l'impression sécurisée (moins de gaspillage de papiers)
 - La réduction en 2023, des éditions papier du « Val d'Oise Magazine » sur une temporalité saisonnière au lieu de bimestriel, et du nombre de pages (soit 45 millions de pages non imprimées sur une année) et le choix d'un imprimeur labellisé « Imprim'vert », contrôlé sur sa propre consommation énergétique et sur l'absence de produits toxiques utilisés,
- 3) Améliorer la typologie des produits promotionnels distribués, en s'efforçant, tant en interne qu'en externe, d'acheter des « goodies » produits localement (en France et en Europe) ou fabriqués avec des matières écologiques (bambou, fibre de blé, papier recyclé, coton recyclé...),
- 4) S'appuyer sur les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour réaliser la mise sous pli.



* Le RGAA permet de contrôler l'accessibilité d'un site et de ses contenus suivant les normes internationales de l'accessibilité numérique et de se conformer à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Promouvoir des actions éco-responsables autour de la lecture publique

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a souhaité d'une part montrer l'exemple en organisant des rencontres valdoisiennes de la lecture publique (RVLP) plus éco-responsables en 2023 et communiquer sur les points de vigilance auprès des partenaires présents (80 visiteurs de 42 communes) en insistant sur 4 grands piliers :

- 1) l'accessibilité par le choix du lieu : bien desservi en transports en commun et en réseau pour les mobilités douces, dans un bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs, rampes d'accès, ...)
- 2) L'incitation des participants à l'usage des transports en commun, aux mobilités douces, ainsi qu'au covoiturage (envoi de plan, application, ...)
- 3) La manière de relayer l'information : impression d'affiches raisonnée et conception des outils de communication basée sur le ré-usage des outils (non datés) afin de limiter les impressions d'une année sur l'autre
- 4) La mise en avant de l'économie circulaire, en proposant le tri sélectif sur place, et en valorisant les produits alimentaires locaux.

D'autre part, en 2023, un état des lieux mené auprès des équipements valdoisiens a notamment permis de recueillir un certain nombre de données spécifiques sur les pratiques de développement durable en bibliothèque.

Des comités techniques thématiques ont été mis en place pour poursuivre la réflexion avec les partenaires de la bibliothèque départementale du Val d'Oise, sous forme de groupes de travail. Les pistes de travail identifiées ou confortées par le comité technique sur le développement durable sont les suivantes : sensibilisation des professionnels de la lecture publique au travers de la mise à disposition d'outils pratiques, aide à la réflexion, échange et mise en relation des professionnels pouvant faire bénéficier l'ensemble du réseau de leur expérience. Un état des lieux du développement durable en bibliothèque, à l'échelle du département et nourri de ces travaux, sera proposé en 2024.



Améliorer la qualité environnementale sur un projet de construction

Le Département a lancé un concours relatif à la création de son futur Centre Routier Départemental à Magny-en-Vexin sur la base d'un cahier des charges donnant une place importante aux qualités environnementales du projet. Dans ce cadre le projet retenu, et qui verra le jour fin 2025, prévoit :

- de diminuer l'impact carbone de la construction (la charpente et une partie de la superstructure en bois, un mur intérieur en terre crue, des isolants biosourcés (fibre bois), des enrobés extérieurs constitués de liants végétaux)
- d'être adapté au réchauffement climatique avec des brises soleil fixes sur les parties vitrées et des toitures terrasses végétalisées
- de diminuer les consommations énergétiques avec un éclairage naturel zénithal dans le hall, une pompe à chaleur alimentée par des panneaux photovoltaïques et deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
- de gérer de façon optimisée la ressource en eau avec des récupérateurs d'eaux de pluie, une séparation à hydrocarbures pour le traitement des eaux des aires de lavage, un parking du personnel en matériaux drainants engazonné permettant l'infiltration de l'eau



- de contrôler la qualité de l'air intérieur à l'aide de sondes à dioxyde de carbone et de différentes centrales de traitement d'air. Par ailleurs, les sols des bureaux seront recouverts de linoléum, matériau 100 % naturel, recyclable et non émissif de composants organiques volatils
- de réemployer sur site les déblais du chantier.

Favoriser la diminution de l'empreinte carbone des acteurs du tourisme

En mars 2023, le Département du Val d'Oise a voté une nouvelle stratégie de développement du tourisme et des loisirs, en s'engageant sur cinq axes qui structureront son action sur la période 2023-2028 :

- développer les attracteurs touristiques à forte visibilité et la marque impressionniste,
- développer le « slow tourisme » et le tourisme durable sur les territoires,
- soutenir l'émergence d'une offre différenciante et mémorable,
- renforcer l'image touristique et rendre désirable le territoire,
- faire ensemble pour faire mieux.

Poursuivant l'objectif de développer le tourisme durable, le Département accompagne notamment, dans le cadre du dispositif des « Trophées de l'Innovation touristique », les opérateurs touristiques publics et privés dans leur transition écologique et la diminution de leur empreinte carbone.



03. Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Définir une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le Val d'Oise

Le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) est un enjeu fort de la transition énergétique. Des objectifs ambitieux sont fixés au niveau européen et national.

Le Val-d'Oise est un territoire contrasté avec plus de 70% du territoire situé en territoire classé ou inscrit au titre de la protection du patrimoine et des paysages, mais également des potentiels de production d'énergies renouvelables, des infrastructures de transport et de distribution d'énergie importantes, et des dynamiques qui émergent sur le territoire, sur différentes filières de production d'énergies alternatives, ainsi que sur certains usages, du fait d'initiatives publiques ou privées.



Les nouveaux équipements d'épuration du biogaz à la Station d'épuration de Bonneuil (crédit SIAH)

Toutefois, ces projets font face à des oppositions et à des contraintes au titre de la protection du patrimoine et des paysages.

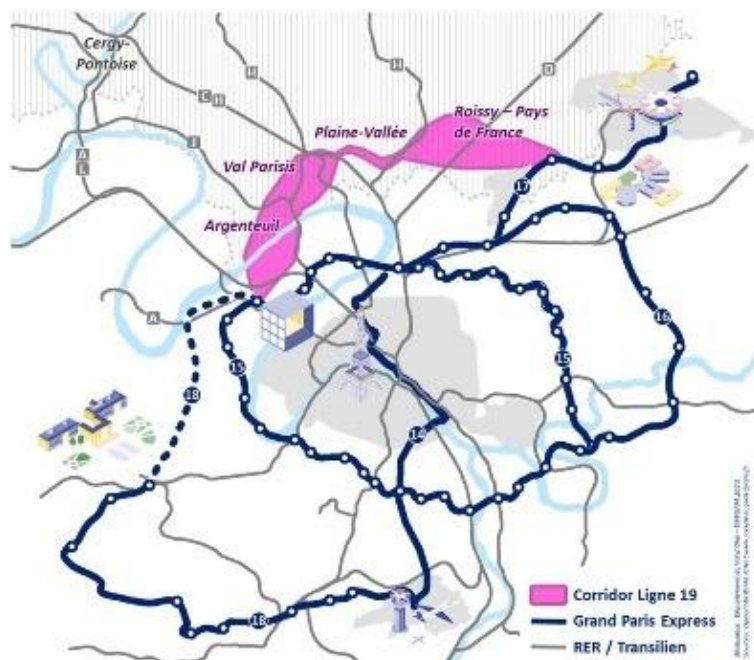
Le Département a dans ce cadre engagé en 2023 une démarche visant à qualifier les enjeux du territoire en matière de développement des EnR&R en Val d'Oise et structurer des actions spécifiques permettant leur développement sur le territoire.

Cette démarche, en collaboration avec l'Institut Paris Région, s'est appuyée sur l'apport d'une culture commune et sur la mobilisation des acteurs clés sur lesquels s'appuyer pour accélérer le développement des EnR&R en Val d'Oise, lors d'ateliers de travail et d'entretiens dirigés. Ce travail se poursuivra en 2024 afin de transcrire ces attentes et les propositions de ces acteurs de manière opérationnelle, et de définir les rôles que pourront jouer les collectivités, et le Département, dans cette stratégie.

04. Développer des actions en faveur de l'écomobilité

Proposer de nouveaux transports en commun sur le territoire

Le Département du Val d'Oise et la Région Ile-de-France, ont fait connaître le 22 novembre 2023 le



projet de nouvelle ligne de métro 19 du Grand Paris Express, proposé par le Département. Ce projet vise à étendre le réseau du Grand Paris Express entre Roissy Charles-de-Gaulle et La Défense. L'objectif principal est d'établir une liaison directe sans changement entre les pôles d'emplois de Roissy et de La Défense. Ce projet présentant des avantages considérables en temps de trajet pour les Valdoisiers, notamment en offrant une connexion rapide entre La Défense et l'aéroport Charles-de-Gaulle en moins de 35 minutes, permettra d'inciter nombre d'entre eux à l'utiliser au détriment de la voiture individuelle. Cette ligne bénéficiera à

environ 650 000 habitants situés à moins de 2km de celle-ci et favorisera des interconnexions avec d'autres lignes existantes ou en cours de développement. Cette ligne souhaitée par le Département, fait partie intégrante du projet de schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E), voté par la Région en juillet 2023. Les études préalables devraient démarrer dès 2024.

Favoriser le tourisme à vélo sur le territoire

Le Département participe au financement d'une étude sur les équipements vélo, les aires de services et les halte-repos sur l'itinéraire de la Seine à Vélo. Cette étude sera engagée en 2024 avec le budget d'action du Comité d'itinéraire. Elle vise à établir un diagnostic précis des services existants dans un périmètre de 1km autour de La Seine à Vélo. L'étude permettra dans un second temps d'établir des recommandations quant aux services et équipements complémentaires à implanter. D'un point de vue touristique, l'enjeu pour le Val d'Oise sera de proposer des équipements permettant d'améliorer, pour les cyclotouristes, l'attractivité du territoire du département sur cet itinéraire, notamment en termes de services et de stationnements sécurisés.

De nouvelles étapes franchies dans la mise en œuvre du Plan vélo départemental

Participer au développement du réseau cyclable pour l'Île-de-France (VIF) sur le territoire valdoisien

Le Département participe au développement du Réseau Vélo Ile-de-France, projet piloté par la Région Île-de-France.

Une première phase est prévue d'ici 2025, puis une seconde avec pour horizon 2030. Le Val d'Oise est concerné par deux itinéraires en phase 1 :

- V1 entre Paris – Saint-Denis – Sarcelles – Le Mesnil-Aubry,
- V4 entre Paris – La Défense – Cergy-Pontoise (via les Yvelines).

Sur l'itinéraire V1, le Département poursuit les études sur la section longeant la RD316 (section sous maîtrise d'ouvrage du Département).

Sur l'itinéraire V4, le Département réalise les travaux de la première section sous sa maîtrise d'ouvrage (1,5 km) le long de la RD203 à Neuville-sur-Oise. Les études pour la poursuite de cet itinéraire entre Neuville et Cergy sont en cours.

Développer le réseau d'itinéraires cyclables en Val d'Oise

Le Département, en tant que chef de file sur son territoire, a répondu à l'Appel à projets FEDER REACT-EU Mobilités Douces, de la Région d'Ile-de-France. Dans ce cadre, il porte un projet européen commun comprenant 7 actions de mobilités douces, et visant à soutenir le développement des infrastructures piétonnes et cyclables en Val d'Oise.

Parmi ces actions, le Département a fait construire un ouvrage de franchissement de la RD28 sur la



Ouvrage voie verte Sagy

commune de Sagy, permettant une continuité sécurisée de la voie verte, finalisée mi 2023. Le Département a également cofinancé la construction de pistes cyclables à Goussainville. La gestion de ce projet commun permet au Département de mettre en avant les actions du territoire sur le plan régional et de faire bénéficier l'ensemble du territoire valdoisien de financements européens.

Développer l'éco-mobilité au sein de l'administration départementale

Afin d'encourager les déplacements décarbonés de ses agents, le Département a poursuivi les actions en cours et a mis en place en 2023, trois nouvelles actions emblématiques qui illustrent cette volonté. Dans un premier temps, il encourage et accompagne ses agents dans la pratique de déplacement décarboné via son « Plan de Mobilité employeur », réalisé en 2019. Ce plan d'action a permis de mettre en œuvre de nombreux services et aménagements : la mise à disposition d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE) sur le Campus ; l'installation d'arceaux vélos couverts, de vestiaires et de douches sur le Campus ; l'organisation d'événements annuels promouvant les mobilités alternatives ; la création de communautés d'agents cyclistes et covoitureurs, etc. La revoyure du plan de mobilité de 2019 est en cours avec une enquête mobilité qui a été menée fin 2022.

Enquête mobilité

En 2023, il a pris connaissance des éléments de l'enquête mobilité menée fin 2022 auprès des 1 140 agents des deux sites centraux situés à Cergy et Pontoise, afin de mesurer l'évolution des comportements de mobilité sur les déplacements domicile-travail et professionnels des agents entre 2018 et fin 2022.

Les avancées par rapport à 2018 sont :

- une diminution de 10% des agents utilisant la voiture pour aller au travail (en 2022, 67%)
- une augmentation de 4 % des agents utilisant les transports en commun (en 2022, 20 %)
- une augmentation de 4 % des agents utilisent un mode actif (en 2022, 10% des agents dont 5 % pour le vélo. Le nombre d'agents utilisant le vélo comme mode principal a doublé)

La nouveauté sur 2022 : 80 % des agents font du télétravail et 30 % utilisent plusieurs modes de transport (multimodalité)

Des progrès restent à réaliser :

- un peu plus de la moitié des agents utilisant leur voiture, parcourt moins de 5 km par trajet
- la pratique du covoiturage reste très limitée et n'a pas évolué depuis 2018 (2 % des agents)
- il existe un potentiel de 35% d'agents résidant à moins de 30 min à vélo

C'est pourquoi des groupes de travail avec les agents ont eu lieu en fin d'année 2023 afin d'identifier des pistes d'action, qui seront priorisées pour le Plan de Mobilité Employeur qui entrera en vigueur dès 2024.

En janvier 2024, le Département met en place le « forfait mobilités durables » (FMD) créé en 2019 par la loi d'orientation des mobilités (LOM), afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Valoriser l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, dans le cadre du Plan vélo et du Plan de mobilité employeur du Département,
- Répondre aux critères pour l'obtention du label Objectif Employeur Pro Vélo sur le site central de Cergy,
- Contribuer à la marque employeur en renforçant son éco-responsabilité.

Le FMD permet à l'employeur de contribuer, par le versement d'une somme forfaitaire annuelle, à tout ou partie des frais engagés pour les trajets réalisés à l'aide d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) non-thermiques (vélos, trottinettes, gyropode, etc.) et avec l'ensemble des services de mobilité partagée, entre leur domicile et leur lieu de travail.

Enfin, le Département participe à la démarche « Objectif employeur pro vélo » qui vise à accompagner la collectivité en tant qu'employeur dans le développement d'une culture vélo pour l'obtention d'une labellisation sur le site central. La démarche est en cours, plusieurs actions ont été réalisées pour répondre aux différents critères du cahier des charges : la mise en place du forfait mobilité durable, les formations à la pratique du vélo du quotidien, les prestations de maintenance et de réparation, l'organisation d'événements annuels pour promouvoir la pratique du vélo, etc... L'audit de labellisation aura lieu en 2024.

Accompagner la mise en place d'un Plan de Mobilité Scolaire

Le Département accompagne, depuis maintenant 4 ans, les collèges sur les enjeux d'éco-mobilité scolaire par l'intermédiaire du dispositif Liberté'pieds. En 2023, le Département a pu faire un bilan qualitatif de l'impact de ces démarches, notamment sur celle conduite au collège Louise Weiss de Corneilles-en-Parisis.

En effet, l'établissement s'est engagé en 2021 dans la mise en place d'un PDES (plan de déplacements établissement scolaire) avec l'ensemble des parties-prenantes du collège et de leur territoire, par l'intermédiaire du programme national « Moby au collège ». Ce programme est proposé par Eco CO2, éco-entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire, dont la mission est de sensibiliser les citoyens et les organisations, afin d'accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements.

Arrivé à son terme en décembre 2023, le programme aura impliqué éco-délégués, Conseiller Principal



d'Education, professeur d'Education Physique et Sportive et personnels administratifs dans un diagnostic complet de l'éco-mobilité des déplacements de l'établissement, la mise en place de cours d'apprentissage vélo, dans le cadre du Savoir Rouler à Vélo, l'organisation d'une Fête du vélo et d'un Challenge mobilité à l'échelle de la ville. La participation de la commune de Corneilles-en-Parisis, dans un contexte d'élaboration d'un plan de circulation sur le secteur sud de la ville, a mis en lumière des besoins de renforcer le passage de bus et a permis la mobilisation de plusieurs écoles et

collèges sur le territoire, autour d'un challenge éco-mobilité, qui a vocation à se reproduire annuellement. Mandatée, l'entreprise « Tous à vélo IDF », acteur local de la réparation et de l'apprentissage du vélo, contribue activement à la sensibilisation des élèves.

Dans la continuité de cette démarche, le Conseil départemental soutiendra en 2023-2024 un projet de cartographie des itinéraires cyclables, porté par un professeur d'EPS, et accompagné par l'association Vivacités IDF, qui a animé toute la dynamique. Il profitera de ce terreau fertile pour travailler avec la

ville et proposer son accompagnement aux différents collèges du territoire dans le cadre du DéfiMoov, challenge francilien d'éco-mobilité scolaire, en 2024.

Le Département agit également sur les mesures d'adaptation, c'est-à-dire sur les conséquences du dérèglement climatique, en diminuant la vulnérabilité écologique et sociale de la collectivité.

05. Protéger les personnes

Adapter les cours des collèges

En 2023, le Département a poursuivi son travail sur le réaménagement des cours de récréation des collèges du Val d'Oise, initialement entrepris sur les usages de cet espace pour répondre aux besoins des élèves (se défouler, jouer, mais aussi se poser, discuter, ou encore apprendre et partager).

L'attention particulière portée à la végétalisation des cours et à la réduction de la chaleur a donné lieu à deux expérimentations :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Collège Léon Blum à Villiers-le-Bel : les espaces verts ont été ouverts et mieux répartis sur l'ensemble de la surface de la cour. Un revêtement plus clair a été utilisé notamment pour accueillir du mobilier de type « work-out », des grands parasols permettent d'apporter de l'ombre et de protéger de la pluie• Collège La Bruyère à Osny : les espaces verts grillagés ont été ouverts, des arbres ont été plantés en novembre 2023 pour amener de la végétation au centre de la cour. Un revêtement de sol plus clair permet de délimiter les grandes fonctions de la cour : se poser, jouer-courir, s'abriter... |  |
|---|--|

Parallèlement, les membres du Conseil départemental des jeunes (CDJ) portent, depuis février 2023, le projet " Cours V.Oasis" afin d'améliorer les conditions d'aménagement des cours, en termes de partage d'espaces, d'environnement et de création d'îlots de fraîcheur.

Les jeunes élus ont proposé, de façon expérimentale, de travailler sur un plan d'aménagement de la cour du collège Moulin à vent à Cergy, après avoir recueilli les besoins des collégiens. A partir de ce travail, ils proposeront :

- un socle de préconisations pour les cours des collèges concernés par des projets de construction ou de réhabilitation,
- des solutions « minimales » et répliquables (ombre, usage de l'ensemble de la cour) à mettre en place dans les collèges non-concernés par une restructuration prochaine mais présentant un besoin de réaménagements.

Le Département a également acté la poursuite du travail sur la pérennisation des aménagements nature dans les collèges par un soutien financier renforcé pour l'accompagnement méthodologique et pédagogique sur ce type de projet (jardins et de refuges biodiversité, mais aussi végétalisation d'espaces dans les cours), dans le cadre de l'appel à projets « Environnement et Développement Durable ». Enfin, un guide méthodologique vers la création d'aménagements nature dans les collèges élaboré avec l'appui de la Ferme d'Eancourt verra le jour à la rentrée scolaire 2024.

06. Limiter l'artificialisation des sols

Définir les priorités d'aménagement du Val d'Oise

Le Région Île-de-France a voté le 12/07/2023 la version arrêtée de son Schéma directeur SDRIF-E (Environnemental) à l'horizon 2040. C'est une occasion donnée aux collectivités de réfléchir aux réponses à apporter pour relever les grands défis qui se présentent tels que la cohésion sociale, les transitions écologique et énergétique, le logement et le développement économique, les mobilités ; avec, en toile de fond, le défi de la qualité du cadre de vie. Le SDRIF-E vise également à aller vers le zéro artificialisation nette (ZAN), soit -20% d'artificialisation par décennie.

Le Conseil départemental du Val d'Oise, en accord avec la Région, a coordonné la concertation avec les collectivités et EPCI du territoire, et a porté le 24 novembre 2023 un avis qui agrège les enjeux identifiés collectivement, reprenant les principales remarques et priorités d'aménagement du Val d'Oise pour la période 2021-2040.

Parmi ces priorités, 6 projets sont emblématiques de la volonté d'aménagement durable du territoire :

- Les projets de développement des transports en communs : Le nouveau métro ligne 19 du Grand Paris Express entre Roissy Charles-de-Gaulle et La Défense, les trois bus à haut niveau de service (BHNS) du Grand Roissy et le projet de liaison BHNS Cergy-Roissy,

- Le développement des circuits courts agro-alimentaires : La réalisation du projet Agoralim, qui a l'ambition de devenir un écosystème durable « de la terre à l'assiette »,

- Les solutions fondées sur la nature : la renaturation du ru de Liesse à Saint-Ouen l'Aumône.

Enfin, le Val d'Oise contribuera à l'atteinte des objectifs du SDRIF-E, notamment environnementaux en s'appuyant, entre autres sur ses deux parcs naturels régionaux couvrant 58% du territoire départemental, ainsi que sur son réseau de 51 espaces naturels sensibles et la création de la forêt de Maubuisson, d'une superficie de près de 1 400 hectares. Le Val d'Oise a émis, eu égard aux remarques formulées et sous réserve de leur prise en compte, un avis favorable au SDRIF-E. Son entrée en vigueur après avis favorable du Conseil d'État, est prévu entre la fin 2024 et le premier trimestre 2025.

Dans ce contexte, le Département a souhaité également mettre en place une stratégie territoriale départementale « VAL D'OISE 2040 », à travers la création d'un document pédagogique et synthétique, permettant une vision commune et partagée des enjeux d'aménagement du Val d'Oise en lien avec les nouveaux enjeux du SDRIF-E. La dimension de diagnostic est par ailleurs complétée d'un volet prospectif, à travers la définition d'objectifs qui seront validés en mars 2024. Dans la même dynamique, le Département engagera en 2024 la mise en œuvre de sa stratégie d'attractivité, au sein de laquelle les enjeux de mise en valeur du foncier et de transition écologique plus globalement seront pris en compte.

07. Anticiper les risques sur les ressources et les milieux naturels

Protéger les ressources en eau du territoire

Le Département agit aux côtés des partenaires institutionnels du Val d'Oise pour protéger la ressource en eau souterraine utilisée pour l'alimentation en eau potable. Afin d'anticiper les enjeux futurs, il cherche notamment à mieux appréhender le fonctionnement, parfois complexe, des différentes nappes d'eau du territoire. Une première étape en 2023 a consisté à collecter et organiser dans une base de données, un certain nombre d'informations décrivant les niveaux d'eau et la qualité chimique des masses d'eau. Une plateforme cartographique a également été construite afin de faciliter l'accès aux informations collectées, leur exploitation et leur restitution auprès des acteurs de l'eau (services de l'état, collectivités territoriales...). L'étude a mis en évidence certains secteurs sur lesquels les mesures disponibles sont insuffisantes. Ce travail doit se poursuivre en 2024 par une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour le déploiement d'un réseau de mesures complémentaires, tout en

optimisant l'utilisation d'équipements déjà existants, en particulier auprès des collectivités distributrices d'eau potable du Val d'Oise.

Protéger les espaces naturels du Val d'Oise du risque incendie

En raison du dérèglement climatique, le territoire français est davantage soumis au risque d'incendie de végétation. Le Département a participé au financement d'une étude du centre régional de la propriété forestière, afin de réaliser une cartographie des massifs forestiers les plus sensibles et vulnérables, dont les résultats sont attendus au premier trimestre 2024.

Un protocole a également été mis en place en cas d'alerte météo « feu de forêt » :

- Risque élevé (vigilance orange) : Information des usagers sur les réseaux sociaux du Département, adaptation des horaires de chantier en espace naturel et bord de route ainsi que des sorties nature pour le grand public et les scolaires.
- Risque très élevé (vigilance rouge) : Interdiction des chantiers avec engins sur le domaine départemental, annulation des sorties nature et fermeture des forêts départementales et des parcs boisés départementaux.

Le Département va ensuite poursuivre la réflexion sur ses propres forêts, en fonction de leur sensibilité au risque incendie, pour mettre en place d'éventuels moyens de lutte in situ.

Ce dispositif complète le partenariat mis en place entre le service départemental d'incendie et de secours et un réseau d'exploitants agricoles référents, pour lutter contre les départs de feu en plaine agricole.

08. Soutenir les pratiques agricoles durables

Sensibiliser à la pratique de l'agroforesterie

Les systèmes de production agricole s'appuient sur des écosystèmes et des ressources dont l'un des enjeux forts est d'en assurer la pérennité face à l'évolution de la météorologie et de ses conséquences sur la ressource en eau, les sols et la biodiversité. Dans ce contexte, l'agroforesterie se positionne



comme une pratique agronomique pouvant répondre en partie à ces enjeux, raison pour laquelle, elle est soutenue à l'échelle européenne, nationale et francilienne. La plantation de haies et de bosquets dans l'espace agricole, le développement des pratiques de couvertures végétales des sols, la régénération des bordures de cours d'eau, ou la plantation d'arbres pour aménager les parcelles de grandes tailles, sont autant de pratiques associées à l'agroforesterie. C'est pourquoi, le Département a organisé, le 22 septembre 2023, une conférence sur le sujet de l'agroforesterie visant à informer sur les opportunités et les points de vigilance quant au développement de l'agroforesterie sur le territoire, les bénéfices pouvant en être attendus (débouchés agricoles, amélioration de la résilience climatique des fermes et de leur autonomie), ainsi que l'accompagnement et les financements existants pour sa mise en œuvre.

Sont intervenus sur le sujet, l'association française d'agroforesterie, la Chambre d'agriculture, le Parc naturel régional Oise Pays-de-France, le Syndicat interdépartemental du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Nonette, ainsi que deux agriculteurs témoins.

Cofinancer les aides régionales pour une agriculture durable

Le Département cofinance depuis 2018 les dispositifs d'aide régionaux pour les investissements agricoles environnementaux, les bâtiments et la diversification agricole. 42 dossiers ont été cofinancés, pour un montant total de subventions de 148 866,68 € entre 2018 et 2022. La nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2023-2027 a fait évoluer la répartition des compétences entre l'État et les Régions. La Région Ile-de-France restant néanmoins autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), elle a ouvert de nouveaux dispositifs d'aides.

Dans ce cadre, le Département a renouvelé en 2023 son soutien aux agriculteurs en votant le cofinancement de trois dispositifs régionaux. Les mesures subventionnées par le Département concernent les activités de transformation, de stockage, de commercialisation de la production, et d'accueil du public, les investissements liés à l'atténuation et/ou à l'adaptation au changement climatique (matériels mécaniques de substitution aux intrants...), mais également les projets agricoles non productifs, comprenant entre autre la plantation de haies, la mise en place de corridors écologiques, la restauration des milieux et de la biodiversité.

Favoriser les expérimentations avec la Chambre d'agriculture

Dans le cadre de sa convention avec la Chambre d'agriculture Région Ile-de-France, le Département a sollicité cette dernière sur la promotion des solutions d'adaptation au changement climatique auprès du monde agricole.

La Chambre a mis en place des essais agronomiques sur la plateforme de Vallangoujard, autour des protéagineux et de leur résistance aux à-coups climatiques. La journée porte-ouverte de la plateforme à destination des agriculteurs est aussi l'occasion de mettre en place des animations portant sur la fertilité des sols, de communiquer sur les solutions pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires ou sur les stratégies d'adaptation au changement climatique global.

Le Département a renouvelé sa convention avec la Chambre jusqu'en 2025. Le « Développement des modes de production respectueux de l'environnement et faisant face au changement climatique » est l'un des grands enjeux ciblés par la convention, aux côtés du « Renouvellement des actifs agricoles » et de la « Structuration des filières locales ».

02



La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources

ainsi que la sauvegarde des services
qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



Une vie et un développement de qualité ne peuvent se concevoir sans ressources naturelles. Leur durable disponibilité, leur intégrité, leurs qualités, leur équilibre et la conscience des services qu'ils nous rendent doivent faire l'objet de l'attention de tous, dans chacune de nos activités.

Les actions du Département s'inscrivent dans la stratégie nationale biodiversité à l'horizon 2030 (2020-2030) dont le but est de lutter contre les cinq pressions qui s'exercent contre la biodiversité : la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions des eaux, sols, air..., et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Dans ce cadre, le classement visant à protéger les espaces naturels sensibles départementaux (au nombre de 27 fin 2023) et locaux (22) de son territoire, ainsi que la connaissance de l'état de la biodiversité sont parmi les priorités du Département.

01. Connaître pour mieux protéger

Les espaces naturels départementaux sont ouverts au public en fonction de leur fragilité écologique. L'objectif est de permettre au grand public de découvrir la nature, d'être sensibilisé à sa protection, voire de participer à sa mise en valeur. Dans cette optique, le Département suit la fréquentation des sites les plus attractifs, organise des sorties scolaires, des sorties nature tout public et mène une politique d'éducation à l'environnement volontariste.

Réaliser des Atlas de la Biodiversité Communale et des actions de préservation

Le Département finance le Parc naturel régional Oise Pays de France afin de réaliser, en 2024, 2 actions sur son territoire valdoisien, avec l'aide du Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France :

- La réalisation d'Atlas de la biodiversité communale qui ont pour objectifs de :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés,
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité,
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales (documents d'urbanisme...).

- une assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels qui consistera à réaliser :

- Des conseils sur des sites et la contractualisation avec des propriétaires/gestionnaires pour engager des plans de gestion,
- Des inventaires sur des sites peu connus,
- L'accompagnement d'un projet économique dans la prise en compte de la biodiversité.

Lutter contre les espèces envahissantes

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de la santé, les agents du Département ont pu bénéficier d'une formation à la reconnaissance de l'ambrosie, dont l'extension est favorisée par le

dérèglement climatique. Cette plante exotique envahissante, qui ressemble à l'Armoise commune, présente un danger pour la santé (hautement allergène), pour l'agriculture et pour la biodiversité. L'arrêté préfectoral du 14 juin 2022 rend obligatoire la lutte contre sa propagation dans le Val d'Oise, notamment par des mesures à prendre, lors des chantiers en espaces verts ou naturels.

Organiser les rencontres régionales des gestionnaires d'espaces naturels

Le Département souhaitant renforcer son partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels franciliens, a accueilli et co-organisé leur rencontre du 22 septembre 2023 avec l'Agence régionale de la biodiversité d'Île de France. Celle-ci a rassemblé des collectivités territoriales (communes, communautés de communes ou d'agglomération, syndicats de rivière), les services de l'État (police de l'environnement, inspecteurs des sites) ainsi que des associations, sur le thème de la naturalité et la libre-évolution des milieux. Au programme : présentation du projet de sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay/Seine et visite des buttes d'Arthies, au cœur du Vexin français, entrecoupées d'échanges techniques et scientifiques.



02. Protéger les milieux naturels et les ressources en eau

Les actions mises en œuvre par le Département

Le Département agit pour la protection des milieux naturels grâce à l'acquisition, la gestion et l'aménagement des espaces naturels sensibles (ENS).

En 2023, la collectivité a voté l'acquisition de 89 parcelles sur 8 ENS, représentant un total de plus de 29 hectares.

Le Département soutient des initiatives locales

Classer pour protéger les espaces de nature de proximité en milieu urbain

Le Département a classé en 2023 deux nouveaux ENS locaux, situés à l'Est du Val d'Oise :

- Le Parc de la Patte d'Oie à Gonesse
- La zone humide du Vignois à Gonesse, Arnouville et Bonneuil-en-France



Le statut d'ENS d'intérêt local a pour objectifs de valoriser les actions menées par ces communes, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, ainsi que de leur permettre de solliciter l'appui technique et financier du Département pour les études scientifiques et techniques, les acquisitions foncières, les travaux de restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation de ces sites.

Il s'agit des premiers espaces de nature de proximité à être reconnus sur ce secteur très urbanisé du territoire. Ils constituent des réservoirs de biodiversité à l'échelle locale. Par exemple, la zone humide du Vignois héberge 1/10^{ème} des espèces de papillons de nuit du Val d'Oise ! Ils participent également à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à lutter contre les inondations des quartiers riverains.

Accompagner les opérations de création ou restauration de parcs et jardins publics et de solutions fondées sur la nature en ville.

A partir d'octobre 2023, le Département a mis en place une aide dédiée au soutien des projets d'aménagement et de valorisation d'espaces urbains favorables à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique portés par les communes et groupements de communes dans le cadre de son dispositif "Création ou restauration de parcs et jardins publics et solutions fondées sur la nature en ville" de son Fonds Val d'Oise Territoires.

Sur l'ensemble de l'année 2023, le Département a apporté son soutien à 20 projets (au lieu de 6 en 2022) dont :

- 4 projets de cours d'école végétalisées
- 16 projets de renaturation et de créations d'ilots de fraîcheur, notamment à Saint Gratien (création d'un îlot de fraîcheur sur une placette, création d'un jardin pédagogique et désimperméabilisation d'une ancienne structure ludique), Marines (transformation d'un passage piéton en îlot de fraîcheur urbain), Frémainville (création d'un verger), Chérence (création d'une mare), Sannois (création d'une micro-forêt) et enfin Saint-Leu-la-Forêt (aménagement en coulée verte d'une ancienne voie de circulation longue de 700 m et d'une largeur de 15 m, pour développer une trame verte et paysagère où l'intégration de la biodiversité est au cœur de ce projet où se succéderont zone humide, verger, jardin de roses, prairie, haie multi-strates et mellifères.)

03. Valoriser les sites naturels

Valoriser et rendre accessible le marais de Boissy-Montgeroult

En 2023, le Département a poursuivi la valorisation du marais de Boissy-Montgeroult, aux portes de



l'agglomération de Cergy-Pontoise. Sur la partie déjà aménagée pour l'accueil du public, des bancs rustiques ont été installés, et un livret pédagogique est en cours de conception, afin d'organiser des sorties scolaires. De l'autre côté de la voie ferrée, un nouveau platelage en bois a été aménagé, avec des panneaux pédagogiques, pour permettre aux visiteurs de découvrir la faune et la flore des milieux humides. Ce site est partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Expliquer le projet de renaturation de l'île d'Herblay-sur-Seine au public

Une conférence s'est tenue le 20 septembre 2023 à Herblay-sur-Seine afin de présenter la restauration écologique d'un espace naturel qui deviendra sanctuaire de biodiversité. Ce projet rentre dans la phase des procédures administratives.



Concrètement dès 2025, des actions de génie écologique vont être engagées afin de permettre à ce site de 16 ha de retrouver ses fonctionnalités de milieu humide. Cet habitat naturel est en forte régression à l'échelle nationale.

Ensuite, l'île sera laissée en libre évolution, quasiment sans intervention humaine. Seuls les scientifiques auront l'occasion de fouler son sol

pour poursuivre leurs études sur les espèces animales et végétales qu'elle abrite.

Ce projet interroge notre rapport à la nature et invite à l'observation discrète depuis les berges opposées pour garantir la quiétude de la faune sauvage. Si l'expérimentation est concluante, elle pourrait être reproduite sur d'autres îles des vallées de l'Oise et de la Seine.

L'île a également été classée en espace naturel sensible d'intérêt départemental fin 2023, afin d'être proposée à la labellisation en « zone de protection forte » dans le cadre de la stratégie nationale en faveur des aires protégées.

Fêter la nature en Val d'Oise



Du 13 au 28 mai 2023, le Département a organisé des journées « portes ouvertes » sur les espaces naturels, afin de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité. L'objectif est de faire comprendre la valeur intrinsèque de faune et la flore, et les services écosystémiques qu'elles offrent, afin de susciter les efforts de conservation. L'évènement a réuni 800 personnes (contre 485 en 2022) avec une riche programmation d'activités nature sur deux sites accessibles aux personnes en situation de handicap :

- Au bois de Morval à Guiry-en-Vexin autour de l'écopâturage et de la laine (exposition des tricots réalisés par les personnes âgées des maisons de retraite de Us et de Magny-en-Vexin), des métiers de la forêt, de la richesse floristique des prairies calcicoles, etc...
- Au marais de Boissy-l'Aillerie où les visiteurs ont pu découvrir le nouveau platelage en bois aménagé par le Département et agrémenté de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore des zones humides. Les enfants de l'école primaire ont exposé les

dessins réalisés sur les « petites bêtes de la mare » à la suite d'une intervention scolaire.

Proposer des sorties nature pour les agents du Département

Le dispositif "Sorties nature en Val d'Oise" permet au grand public de découvrir gratuitement les espaces naturels valdoisiens. Le Département a à cœur de diversifier les thématiques (naturalistes, culturelles, ludiques, sportives) et les publics (grand public, scolaires, publics en situation de handicap, enfants de moins de 2 ans). Environ 120 sorties sont proposées chaque année, sur une quarantaine de



sites répartis sur l'ensemble du territoire.

En 2023, la programmation a été enrichie de sorties réservées aux agents des services sociaux du Département, confrontés à des situations délicates dans le cadre de leurs missions. Outre la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, ce type d'action a vocation à améliorer le bien-être au travail et à renforcer la cohésion des équipes.

04. Adapter les pratiques de gestion

Le Département assure une gestion durable du patrimoine arboré et des espaces enherbés dans les Parcs et Jardins propriétés du Département

Le Département du Val d'Oise a créé, mi 2023, son service Parcs et Jardins. Une des missions de ce service est de mettre en place un plan de gestion durable des parcs, jardins et espaces verts propriétés du Département, afin d'aménager et de valoriser des espaces favorables à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et des ressources en eau.

Un plan de gestion prévoit notamment l'évolution du patrimoine arboré et l'optimisation de sa gestion dans le temps. A titre d'illustration, le cas du parc de l'abbaye de Maubuisson, situé au cœur de l'agglomération de Cergy-Pontoise sur la commune de Saint-Ouen l'Aumône, site patrimonial et propriété du département du Val d'Oise depuis 1979, est présenté ci-dessous :

Mettre en œuvre les nouveaux plans de gestion favorable à la biodiversité



Dès 2023, un plan de gestion différenciée et l'introduction de zones de prairies de fleurs sauvages ont été mis en œuvre dans le parc de l'abbaye de Maubuisson dans le but de favoriser la biodiversité et de diminuer la pollution et les nuisances dues à l'utilisation des machines thermiques. En effet, le relevé botanique sur les parcs a démontré que le nombre d'espèces dans les espaces de prairie (favorisant l'apparition de la flore spontanée), est trois fois plus important que dans les pelouses.

Dès 2024, il est prévu la mise en place de prairies de plantes indigènes d'origine locale, récoltées dans le bassin nord parisien. En effet, elles sont adaptées à leur environnement, notamment au sol, au climat et à la pluviométrie, et sont adaptées aussi aux autres espèces qui y vivent, en particulier les insectes pollinisateurs.

S'agissant des arbres, une étude des zones boisées et du patrimoine arboré, hors zone de boisement, a été réalisée en juillet 2023 et a permis de mettre en évidence un bon état sanitaire global, avec néanmoins un dépérissement de grands peupliers arrivés à terme et la présence de la maladie de la suie sur un grand nombre d'érables sycomores. 244 arbres ont été inventoriés pour un total de 29 espèces identifiées.

Trois opérations de gestion ont été réalisées fin 2023 :

- des replantations favorisant les arbres indigènes, refuges pour la faune locale, les oiseaux et les pollinisateurs,
- la taille douce et l'élagage raisonné, comme pratiques respectueuses de la physiologie de l'arbre, permettant de préserver l'esthétique et la santé de l'arbre et d'augmenter sa longévité,
- le développement d'espaces de sénescence de certains arbres (cavité) et l'installation de nichoirs, pour améliorer l'attractivité du site aux chiroptères, pour donner suite à l'inventaire réalisé en février 2023, constatant une diversité trop faible et déséquilibrée.

Pour une gestion durable du patrimoine hydraulique

Le parc de l'Abbaye de Maubuisson est traversé par le ru de Liesse, petit cours d'eau qui alimente les ouvrages hydrauliques historiques dont un miroir d'eau qui, au fil des ans, a accumulé une quantité importante de sédiments qui nécessitent aujourd'hui une intervention de curage. Cette opération s'avère complexe du fait du contexte de monument historique, de la réglementation applicable au cours d'eau et de la pollution des sédiments à évacuer. En 2023, le Département a fait appel à un bureau d'études spécialisé pour l'accompagner dans la caractérisation des sédiments (volume, pollution...), la définition des filières de destination des déchets, et de la méthode de curage, le dépôt et le suivi des dossiers réglementaires. La recherche du moindre impact environnemental a orienté les choix techniques du Département. Ainsi, la qualité et la quantité de sédiments permettent d'envisager leur traitement sur une plateforme de valorisation de terres polluées. Le curage se fera sans vider l'ouvrage et le choix du procédé de traitement et l'implantation du chantier ont été définis afin de préserver au maximum le patrimoine historique et de minimiser les nuisances pour les usagers et les riverains. Le chantier est programmé fin 2024 et sera un préalable au réaménagement global du Parc de l'Abbaye qui devrait inclure une réflexion sur la restauration des ouvrages hydrauliques. En parallèle, le Département participe activement à une démarche collective des acteurs du bassin versant du ru de Liesse afin d'améliorer la gestion globale des eaux sur ce territoire que ce soit par des actions d'entretien, des opérations de renaturation du cours d'eau, ou la gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Les communes de Pierrelaye et Saint-Ouen l'Aumône, l'agglomérations de Cergy-Pontoise, le Syndicat intégré assainissement et rivière de la région d'Enghien-les-Bains, le Syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye, ainsi que la ville de Paris et le Département collaborent ainsi afin d'améliorer durablement ce cours d'eau.

03



**La transition
vers une économie
circulaire**



Évaluer les impacts socio-environnementaux des achats, partager l'usage plutôt qu'acheter individuellement le matériel dont la production et l'élimination ont un coût écologique et financier, réparer, valoriser la seconde vie des produits et les éliminer par des professionnels agréés, comptent parmi les actions qui mettent concrètement en œuvre les principes de l'économie circulaire.

L'économie circulaire se base sur un principe du circuit fermé, autrement dit chaque élément ou chaque « déchet » devient une nouvelle ressource. Le gaspillage n'existe pas.

01. Soutenir les actions contre les pratiques illégales de gestion de déchets

Apporter des moyens de lutte contre les déchets sauvages et encourager l'éco-citoyenneté pour des opérations de valorisation des espaces naturels

Suite à la mise en place de son plan d'actions anti-dépôts sauvages, le Département a lancé, en février 2023, son premier appel à projets « Val d'Oise Propre » à destination des collectivités territoriales, associations, établissements scolaires ou collectifs de citoyens. Il a permis d'offrir une ingénierie pédagogique et organisationnelle, ainsi que des moyens techniques et financiers, pour que le sens donné aux actions portées aille au-delà d'une seule collecte de déchets. Les opérations de nettoyage se sont déroulées en juin 2023.



Un soutien a été accordé pour financer à 100% les prestations de structures de sensibilisation à la préservation de la nature et l'acquisition de petits matériels de collecte, dans la limite de 2 000 € HT pour chacune des 10 candidatures retenues (associations et communes).

Pour que les candidats soient accompagnés dans leur démarche, l'association partenaire (OSE ZD) a assuré l'assistance pédagogique et logistique pour la mise en œuvre de 10 événements, mobilisant plus de 500 personnes, et qui ont notamment permis de ramasser plus de 1 500 kg de déchets.

Le bilan de l'accompagnement et des animations est très positif, mais au regard de l'analyse des projets et des besoins exprimés par les organisateurs, des évolutions ont été apportées pour la relance de cet appel à projets fin 2023, notamment une évolution des dépenses finançables et une sensibilisation à l'identification de solutions pour produire moins de déchets (par exemple des animations de type « consommer autrement »).

Les lauréats de l'édition 2024 de l'appel à projets seront connus en février 2024 et les événements auront lieu en avril 2024.

02. Améliorer la valorisation des déchets

Valoriser les déchets des chantiers routiers

Depuis plusieurs années, le Département met en œuvre des techniques routières éco-responsables dans le cadre des renouvellements des couches de roulement de ses routes départementales.

En 2023, ont été mis en œuvre des chantiers d'enrobés recyclés (minimum 30% de matériaux recyclés) sur la RD14 Ableiges (1 000 ml), la RD64 Marines – Bréançon (720 ml) et la RD915 Chars (1 415 ml). Par ailleurs, une opération d'aménagement cyclable a été réalisée avec un enrobé au liant végétal sur la voie verte entre Labbeville / Nesles-la-Vallée, permettant de réduire significativement les émissions de CO2.

Recycler les documents au sein du Département

Dans le cadre de sa politique documentaire, la Bibliothèque départementale a mené, en lien avec d'autres services du Département, une réflexion autour du recyclage et de la seconde vie données aux documents. Ainsi, de nouveaux modes de régulation de ses collections ont été mis en œuvre dès 2024, afin de prévoir en fonction de l'état et de l'intérêt d'un document retiré des collections :

- de le proposer en don aux bibliothèques et médiathèques partenaires, à d'autres services du Département (collèges, maison départementale pour les personnes handicapées, services sociaux...) ou à des associations locales et caritatives,
- de le recycler ou détruire dans les filières adaptées,
- de le céder, sur la base d'une convention, à des organismes se chargeant d'assurer une deuxième vie aux documents sortis des collections (dons, ventes, recyclage).



Dans ce dernier cas, c'est la société Ammareal qui a été sélectionnée pour récupérer les documents, en assurer le tri, la vente d'occasion ou l'élimination dans les filières de recyclage adaptées par des collaborateurs en réinsertion.

Une partie des bénéfices réalisés sur les ventes sera reversée, chaque année, à deux associations œuvrant au développement de la lecture en territoire : "Lire et faire lire" et "Bibliothèques sans frontières". Par ailleurs, le Département a profité du déménagement de son fonds documentaire à usage interne, dans le cadre de la création d'une salle de sport dans ses locaux, pour réaliser un don d'ouvrages au profit des agents.

03. Favoriser les circuits courts et le réemploi

Développer les produits issus du territoire

Le Département a validé son schéma directeur de la restauration départementale le 21 avril 2023, afin de mettre en place une stratégie départementale servant de socle à une politique alimentaire sur 4 axes : favoriser la proximité, optimiser la qualité, renforcer les compétences des équipes de restauration et lutter contre le gaspillage alimentaire. Ceci de manière à bien acheter, bien produire, bien accompagner, bien sensibiliser.

Concrètement les objectifs sont, au-delà de l'application de la loi EGalim et de la loi Climat et résilience, de :

- améliorer la gestion des productions en réduisant la surproduction et en développant une production culinaire durable (outils de pilotage assistés par ordinateur, solution numérique et matériel de gestion du self, plateforme relation fournisseurs, grammages adaptés...)
- moderniser, équiper et optimiser la distribution des repas à travers la formation des équipes et la création d'une école des chefs
- offrir une alimentation de proximité aux collégiens

- promouvoir un système alimentaire durable en luttant contre le gaspillage alimentaire, en développant la valorisation des biodéchets et en sensibilisant collégiens, parents et équipes éducatives.

A titre d'illustration, le Département a soutenu le nouveau propriétaire du château d'Hazeville, M. Thibault DENECK, pour son projet de fabrication de pâtes à partir de blés durs anciens récoltés sur ses terres agricoles. La collectivité s'est engagée à lui commander entre 5 et 10 tonnes/an de « pâtes du Vexin » qui seront distribuées aux collégiens dès 2025.



Favoriser les circuits courts dans les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

En 2023, le Département a mis en relation des directeurs d'EHPAD et de l'association GERONTO 95 avec la Chambre d'Agriculture et des éleveurs valdoisiers, dans le cadre d'un atelier de sensibilisation à l'approvisionnement local, afin de favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective des EHPAD. L'association GERONTO 95 s'est montrée intéressée pour reproduire cet atelier avec leur chefs et directeurs d'EHPAD adhérents. En amont, une enquête sur l'approvisionnement des ESSMS en produits locaux diffusé durant l'été 2022 avait pu identifier certains freins à cette pratique, notamment le prix des denrées alimentaires locales et le manque de connaissance de l'offre locale. Par conséquent, le Département a invité les ESSMS à se rapprocher de centrales de référencement pour réaliser des économies sur leurs achats, car elles proposent un catalogue de fournisseurs avec lesquels les prix ont été préalablement négociés.

Par ailleurs, le Département a financé par le biais de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, le concours GERONTO'P CHEF « C'est bon, c'est bio, c'est local » qui a eu



lieu le 06/11/2023. Les 6 chefs cuisiniers des EHPAD participants ont dû proposer un plat avec trois produits locaux imposés : le chou de Pontoise, la Truite d'Arronville et le potimarron.

Le Département accompagne également les ESSMS dans la mise en œuvre de la Loi Egalim (Loi Agriculture et Alimentation) applicable, par le décret du 23/04/2019, aux

établissements disposant d'une restauration collective publique, par le biais d'informations communiquées par courrier électronique, mais aussi directement aux gestionnaires, lors des réunions annuelles par secteur. L'accompagnement se fait par le biais de la tarification avec des dépenses « Alimentation » qui augmentent pour tenir compte des nouvelles obligations.

Favoriser la réparation et le réemploi des aides techniques médicales

Le Département du Val d'Oise soutient financièrement (270 000 euros sur la période 2023-2025) dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) une filière d'économie circulaire, sociale et solidaire d'aides techniques médicales (fauteuils roulants, lits médicalisés, aides à l'hygiène...), pour répondre à la problématique d'équipement d'une partie de la population. Cette filière est portée par l'association « ENVIE Autonomie » qui a élaboré un premier déploiement à Tremblay-en-France (93), au sein duquel est assuré l'ensemble de la chaîne de valeur : collecte, démantèlement, tri, recyclage, stockage, remise en



bon état d'usage et distribution à prix solidaire. Cet outil a ouvert ses portes au printemps 2022. L'objectif est de pérenniser 16 emplois dont 8 en voie d'insertion. Sur ce premier site, le taux de réemploi est de 24% : en novembre 2023, sur 2 800 aides techniques récupérées, 670 sont reconditionnées, 800 vendues et une quarantaine louée.

Le déploiement se poursuivra en 2024 avec un outil hybride, implanté dans le Val d'Oise au Plessis-Bouchard, qui se composera d'un magasin d'exposition des aides techniques (espace vente) avec un petit atelier de maintenance et de réparation.

De manière générale, l'activité d'Envie Autonomie s'articule autour de cinq axes principaux :

- 1- La collecte auprès des EHPAD, des hôpitaux et particuliers
- 2- Le tri des aides et des pièces pouvant être réemployées, et la réorientation du reliquat vers les bonnes filières de gestion des déchets
- 3- La remise en état des aides techniques, dans le cadre d'un processus de qualité respectueux de la conformité réglementaire du dispositif médical. Cette partie de l'activité est assurée par des personnes en parcours d'insertion, dont l'accompagnement social et professionnel est assuré par les chargés d'accompagnement social du réseau Envie
- 4- La distribution soit par la location (conventionnée avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie), soit par la vente à prix solidaire (entre 30 et 50 % du prix du neuf)
- 5- La maintenance et la réparation d'aides techniques proposées aux établissements

Le projet a donc vocation à apporter de manière pérenne une solution permettant de donner une seconde vie aux aides techniques et de faciliter ainsi l'accès pour tous à ce matériel, en plus de soutenir l'insertion professionnelle. Le réemploi de matériel permet de réaliser des économies de matières premières, de diminuer les déchets tout en favorisant leur orientation vers les filières de dépollution et de recyclage.

04



**La cohésion sociale
et la solidarité entre
territoires et générations**



La cohésion sociale est une précieuse richesse territoriale. Aider le plus grand nombre à disposer des clés d'une bonne intégration socio-culturelle et professionnelle est une forte et constante condition du développement durable.

01. Lutter contre la pauvreté

Adopter son Pacte local des solidarités

La stratégie pauvreté fait place au niveau départemental au Pacte local des solidarités couvrant la période 2024-2027 (contractualisation avec l'Etat au plus tard fin mars 2024).

Dans ce cadre, un diagnostic territorial réalisé par l'Etat a défini des pistes de travail dans chacun des quatre axes prioritaires de la contractualisation :

- 1- La prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine
 - Les enjeux de coopération des acteurs autour de la jeunesse (notamment l'adolescence) et sur les enjeux de santé
 - L'attractivité des métiers de la solidarité (travail social, soin, petite enfance, etc.)
- 2- L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous
 - La levée des freins au retour à l'emploi (mobilité, modes de garde, accompagnement psychologique...)
 - La mobilisation du tissu économique sur les nouvelles méthodes de recrutement et sur l'insertion
- 3- La lutte contre la grande exclusion
 - La prévention des expulsions et le surendettement (notamment sur le public des travailleurs pauvres)
 - La pauvreté en milieu rural (repérer et lutter contre le non recours...)
- 4- L'organisation solidaire de la transition écologique
 - L'accès à une alimentation saine et durable (lutte contre la précarité alimentaire)
 - La précarité énergétique



Ce pacte permettra, en lien avec les partenaires (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, Pôle emploi, CAF, ...) de définir un nouveau programme d'actions pour lutter contre la pauvreté début 2024, dans lequel le Département aura à cœur de se mobiliser, au titre de ses compétences sociales en particulier.

L'Etat et le Département travaillent sur le cadre de la prochaine contractualisation dans lequel s'inscriront de nombreuses des actions présentées dans ce chapitre.

Renforcer les crédits aux associations qui œuvrent pour les plus démunis

La solidarité du Département à l'égard des publics en grande difficulté s'exerce notamment à travers le secteur associatif, qui intervient concrètement sous la forme d'aide alimentaire, d'aide caritative et d'aide à la personne.

Aussi, le Département du Val d'Oise considérant le niveau d'inflation constaté sur les produits de consommation courante, entraînant une hausse du nombre de bénéficiaires (+ 54% en 2022) auprès

des épiceries sociales, constatant la hausse du nombre de repas servis par les Restos du Cœur sur le 1er semestre 2023 (+ 35%) et observant l'augmentation du nombre de personnes aidées dans les structures spécifiquement Valdoisiennes (+ 18%), a décidé en 2023 :

- Une augmentation de 50 % de l'aide départementale aux épiceries sociales et aux Restos du cœur,
- Une augmentation de 20 % de l'aide départementale auprès de 3 opérateurs : Le Maillon, APUI les Villageoises et La Maison des Solidarités.

Renforcer les aides face aux loyers impayés

Au sein du Département, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) instruit environ 7 000 dossiers par an, parmi lesquels 6 000 font l'objet d'une décision d'aide, qui peut prendre différentes formes d'intervention auprès des ménages : aide à l'accès au logement, au maintien dans le logement, aux impayés des factures d'énergie et d'eau, aux accédants à la propriété en difficulté et enfin à l'accompagnement social lié au logement. En 2023, le Département a souhaité internaliser le FSL dont la gestion administrative, comptable et financière était jusque-là assurée par la Caisse d'allocations familiales (CAF), pour en faire un outil structurant de sa politique sociale d'ensemble. Cette internalisation s'accompagne d'une simplification des procédures, visant à réduire les délais de traitement des dossiers et à apporter un meilleur accompagnement des Valdoisiens qui sollicitent des aides. Par ailleurs, le FSL a abondé des crédits supplémentaires pour les impayés de loyer et les aides à l'énergie ont été revalorisées en janvier 2023 pour un montant maximum alloué par famille de 383€ (contre 333€ en 2022).

Proposer un accompagnement budgétaire en direction des publics surendettés

L'Est du Val d'Oise concentre des indicateurs de précarité supérieurs à ceux observés à l'échelle départementale. La prévention du surendettement passe par une meilleure information des personnes le plus tôt possible, afin de leur permettre d'anticiper des changements de situation personnelle ou professionnelle et de mettre en place des actions adaptées. Ainsi, le Département et le Point conseil budget - association de conseil et d'insertion (PCB ACI95) ont conclu une convention pour la mise en œuvre dès janvier 2023 de 80 AEB (accompagnement éducatif budgétaire) par an et jusqu'à 200 interventions ponctuelles de type conseil budgétaire auprès d'un public en situation de mal-endettement et de surendettement suivis par le service social départemental de l'Est du département du Val-d'Oise (6 communes concernées : Garges-lès-Gonesse, Sarcelles, Gonesse, Villiers-le-Bel, Louvres et Goussainville).

Les objectifs de ces AEB:

- Assurer un accueil et une écoute active et bienveillante de tout public, informations, conseils ou orientation vers des structures adéquates
- Réaliser un diagnostic de la situation budgétaire globale au regard de la situation familiale
- Accompagner vers l'ouverture de droit si nécessaire
- Intervenir auprès des créanciers locaux
- Mettre en place un accompagnement budgétaire jusqu'à rétablissement de l'équilibre financier (analyse des dépenses/ressources, établissement d'un budget, suivi régulier...)
- Montage des demandes d'aides financières, dont le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Accompagner pendant et après la procédure de surendettement

02. Prendre en compte les attentes des jeunes

Accompagner les projets du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)



Le CDJ est composé de 42 collégiennes et collégiens de la 5^{ème} à la 3^{ème}. En 2023, répartis dans des commissions sur les thématiques auxquelles ils étaient sensibles, ils ont porté :

- d'une part la mise en place, dans les collèges, d'ateliers de sensibilisation en lien avec des associations partenaires du Département : au handicap, aux menstruations pour lever les tabous, au lien entre la nutrition et le sport (en mars 2024, pour participer au trophée des Chefs en mai 2024)
- d'autre part, les jeunes élus ont conçu des projets dans lesquels les collégiens sont acteurs comme la réalisation d'une journée de découverte de nouveaux sports au Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives du Val d'Oise (CDFAS) qui aura lieu le 22 mai 2024, la création d'oasis de verdure dans les collèges, l'organisation d'un concours dans les collèges pour la réalisation d'œuvres d'art à partir de déchets sur la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La première assemblée sera renouvelée en octobre 2024, ce qui donne l'occasion de faire un bilan de l'accompagnement des jeunes élus. Vu le succès rencontré, il a été décidé de poursuivre l'atelier autour de la gestion du risque organisé par le Service départemental d'incendie et de secours, ainsi que l'atelier "Le jeu dont vous êtes le héros" organisé par le Musée Archéologique Départemental du Val d'Oise (MADVO) pour faire débattre les jeunes sur l'une des grandes questions qui s'est posée à l'humanité, celle de la transition des sociétés nomades de chasseurs-cueilleurs du Mésolithique vers les sociétés sédentaires et agricoles du Néolithique. De même, les ateliers créés par le CDJ répondant aux besoins des élèves, seront mis au catalogue des actions éducatives proposées chaque année aux collèges.

Certaines des actions mises en place par le CDJ sont détaillées ci-dessous.

Proposer des ateliers de sensibilisation aux handicaps dans les collèges

Ce projet s'est concrétisé grâce aux retours d'expérience des jeunes du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) et se veut précurseur dans la lutte en faveur de l'inclusion et de l'éducation au respect de l'autre et de sa différence, avec en fil rouge l'idée d'intégrer naturellement que la norme c'est la diversité !

Parce que bien souvent, la simple évocation d'un handicap, d'une différence s'accompagne de son lot

d'idées reçues, les jeunes élus ont souhaité proposer des ateliers de sensibilisation, afin de lutter contre toute forme de discrimination et de harcèlement. Ces ateliers sont à destination des élèves de 4^e et de 3^e et le dispositif ULYS du collège sera invité à participer. Cette action sera coanimée par un représentant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec la présence d'un jeune élu membre de l'équipe projet ainsi qu'une des deux compagnies de théâtre qui ont accepté de les accompagner : le Théâtre du Cristal & la compagnie Les



Handicapées (MDPH) avec la présence d'un jeune élu membre de l'équipe projet ainsi qu'une des deux compagnies de théâtre qui ont accepté de les accompagner : le Théâtre du Cristal & la compagnie Les

Eduls, dont les deux approches artistiques, différentes mais complémentaires, permettront d'ouvrir le débat sur la question du handicap avec légèreté et bienveillance.

Lever les tabous autour des menstruations dans les collèges

Pour éviter que les jeunes filles soient bouleversées par l'expérience de leurs premières règles et parce qu'informer et sensibiliser les filles et les garçons, sur le sujet des règles est important pour déconstruire les préjugés et lever les tabous, les jeunes élus du Conseil Départemental ont souhaité proposer des ateliers de sensibilisation « Levons les tabous des règles » avec l'appui de l'association "Règles Élémentaires".



Les règles concernent la moitié de la population mondiale, mais continuent souvent d'être traitées comme un enjeu exclusivement privé et intime. Pourtant, environ 75% des jeunes et 75% des parents d'élèves* considèrent que leurs enfants devraient recevoir davantage d'éducation sur ce sujet à l'école (*source : rapport Essity 2020)

Les nombreux tabous et représentations stéréotypées du corps, de la puberté et des règles

renforcent, chez les enfants, une méconnaissance de leur corps et un manque de confiance. Ces perceptions ont alors tendance à exacerber les mécanismes d'inégalités entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge. C'est en prenant conscience des tabous liés au corps et en offrant aux élèves un éveil à l'autonomie corporelle et à la santé menstruelle que l'on peut réduire les inégalités filles-garçons et prévenir la précarité menstruelle. Au cours de ce cycle de 2 ateliers de 2h, les élèves sont accompagnés dans la connaissance de leur propre corps, ainsi que du corps de l'autre, pour favoriser le mieux-être et le vivre ensemble, grâce à des activités pédagogiques et ludiques.

03. Protéger les plus vulnérables

Protéger les enfants et les jeunes

Formaliser un cadre de protection de l'enfance

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens



Le Département du Val d'Oise a adopté le 29 septembre 2023 son nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023-2028.

Ce document fixe les grandes priorités du Département en matière d'accompagnement des familles en situation de fragilité et d'amélioration de l'accompagnement des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Il est le fruit d'un travail collaboratif mené pendant près d'un an, avec les partenaires et associations de la protection de l'enfance.

Deux grands enjeux traversent l'ensemble des actions proposées, avec comme ambition générale de limiter les ruptures dans le parcours des familles et des enfants :

- éviter la dégradation des situations de vulnérabilité des familles, les mises en danger des enfants et le recours au placement, dans une logique de prévention primaire (en amont du risque) et secondaire (prévenir la dégradation),

- améliorer la fluidité du parcours de vie des enfants placés, par une prise en compte globale de leurs besoins (santé, scolarité, vie sociale, lien d'attachement), dans une logique d'épanouissement des enfants, et d'intégration durable des enfants placés dans la société.

Pour répondre à ces enjeux, 95 actions seront mises en place et s'articulent autour des quatre grands axes suivants :

Axe 1 : Intervenir précocement, auprès des familles, en soutien à la parentalité

Axe 2 : Adapter le parcours de protection aux besoins des enfants pour éviter les ruptures

Axe 3 : Accompagner les jeunes vers leur autonomie

Axe 4 : Mettre l'enfant au cœur des ambitions départementales

Ce nouveau schéma de prévention et de protection de l'enfance permet de formaliser les objectifs d'actions déjà en cours, comme la lutte contre la prostitution des mineurs, ou de nouvelles actions.

Lutter contre la prostitution des mineurs

Le Département du Val d'Oise, conscient de l'enjeu que représente le phénomène de prostitution des mineurs en matière de repérage, de prise en charge et d'accompagnement des mineurs en situation ou en risque de prostitution, a adopté le 25 novembre 2022 son plan de prévention et de lutte contre la prostitution des mineurs. Celui-ci est mis en œuvre dès 2023 en s'appuyant sur deux associations spécialisées l'ACPE (Agir Contre la Prostitution des Enfants) et l'Amicale du Nid.

Ainsi, le Département et l'association ACPE ont signé une convention en 2023 avec pour objectif principal de mettre à disposition des Valdoisiens un interlocuteur référent sur la problématique de la



prostitution des mineurs à destination des jeunes victimes, de leurs familles et des professionnels grâce à :

- Quatre permanences situées à Argenteuil, Cergy, Magny-en-Vexin et Gonesse,

- en complément, des déplacements sur les lieux de vie des jeunes sont possibles à leur domicile, dans les lieux où ils sont hébergés, lorsqu'ils font l'objet d'une mesure de protection de l'enfance ou auprès des services qui les accompagnent.

La mobilisation du Département dans le travail de relais et d'orientation des professionnels de la protection de l'enfance vers l'interlocuteur référent, ont fortement contribué à la bonne installation de la permanence départementale « Ado et Sexualité » de l'ACPE et à son déploiement. 22 jeunes ont ainsi pu être accompagnés individuellement par l'association, grâce à l'accompagnement des jeunes par des professionnels de l'ASE et de la prévention dans 86% des cas, ou par les parents dans 14% des cas. Cet accompagnement a pour objectif de rétablir un lien de confiance avec la personne adulte permettant de travailler, au cas par cas, la question des émotions, de l'estime de soi, du projet, de l'intimité, du rapport à soi et aux autres, à son corps, ...



Enfin, un second partenariat entre le Département du Val d'Oise et l'association l'Amicale du Nid a été mis en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2023 dans le but de mettre en place 40 mesures d'intervention spécifique pour des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en situation de prostitution ou en risque de l'être. En un trimestre, 9 équipes de l'ASE ont sollicité l'association pour échanger autour des situations de 22 mineurs concernés par la prostitution.

Par ailleurs, un relais d'information est réalisé notamment grâce à des actions de sensibilisation auprès :

- de l'ensemble des acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance (Prévention, Police, Justice, Aide sociale à l'enfance...) dans le cadre par exemple de la séance de ciné-débat qui a eu lieu le 21 novembre 2023 autour du film « Comme des reines », en lien avec l'association ACPE.

- des collégiens, au travers du déploiement de nouvelles actions éducatives portant sur l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et grâce à l'augmentation du nombre d'actions existantes (par exemple, les petites formes théâtrales d'éducation à la sexualité comme « La reproduction des fougères » de la Compagnie Les Filles de Simone).

Sensibiliser/éduquer les jeunes à la sexualité

Le Département propose d'offrir aux établissements scolaires qui le souhaitent, des interventions menées par des conseillères conjugales et familiales.



Contribuant à préparer les élèves à leur vie d'adulte, les interventions d'éducation à la sexualité se fondent sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elles veillent à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun. Les actions d'éducation à la sexualité abordent les questions de l'amour, l'amitié, la relation à l'autre, les relations femmes-hommes, le genre, le

respect, le consentement, l'estime de soi, les infections sexuellement transmissibles, les premières fois, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, les violences, la prostitution.

Elles ont pour objectifs de :

- Donner la possibilité aux collégiens d'aborder leur sexualité de manière responsable, dans le respect de soi et des autres, en ayant connaissance des facteurs pouvant conduire à un comportement à risque,
- Travailler sur les représentations du public sur la vie affective et sexuelle,
- Inciter les jeunes à être acteurs de leur santé en leur apportant des informations objectives et des outils,
- Permettre aux adolescents un repérage des ressources, des structures et des professionnels en matière d'information, d'aide et de soutien, dans et à l'extérieur de l'établissement scolaire,
- Lutter contre les comportements homophobes ou sexistes, contre les violences sexuelles dont la prostitution,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Déployer un dispositif de parrainage en partenariat avec la Fondation Apprentis d'Auteuil

Le 1^{er} juin 2023, le Département a signé une convention avec la Fondation Apprentis d'Auteuil en vue du déploiement d'un dispositif de parrainage auprès des enfants accompagnés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le parrainage peut leur permettre de construire une relation durable avec un adulte, hors du cadre familial, et à côté des professionnels de l'ASE et pourra prendre plusieurs formes, selon le parcours et les besoins exprimés par les jeunes concernés :

- Le parrainage socio culturel (3 à 15 ans) et celui de proximité (3 à 18 ans) pour les enfants en situation d'isolement et manquant de ressources familiales ou amicales dans leur environnement,



- Le parrainage socio-professionnel et le mentorat pour les jeunes de moins de 22 ans, confrontés également à l'isolement, manquant de modèle scolaire ou d'insertion professionnelle pour s'intégrer dans la société. Par exemple, les jeunes peuvent bénéficier de conseils professionnels d'un mentor, actif ou retraité.

Ce parrainage pourra donc être proposé aux enfants et jeunes bénéficiaires par exemple d'une action éducative en milieu ouvert, d'une aide éducative à domicile, d'un placement à domicile ou placement en famille d'accueil, d'une Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou les jeunes femmes des

centres maternels.

Préparer les jeunes à l'insertion et à la sortie de l'Aide sociale à l'enfance

Une convention triennale entre le Département et l'association Valdocco a été signée en août 2021 dans le but d'expérimenter l'animation d'un réseau de référents éducatifs et scolaires qui soutiennent la scolarité des enfants accueillis en structure ou en famille d'accueil, en étroite collaboration avec l'Aide sociale à l'enfance, les lieux d'accueil ainsi que l'Éducation nationale.

Cette convention prévoyait, dans un premier temps, une phase d'étude et de co-construction du projet et une phase d'expérimentation. En 2023, ce sont 6 référents éducatifs constitués en une Équipe Mobile Scolarité (EMS) qui interviennent sur l'ensemble du territoire du Val-d'Oise. Plusieurs types d'actions sont menées auprès d'enfants et de jeunes : les séances d'accompagnements hebdomadaires de soutien éducatif et scolaire (54 enfants), mais également des stages de soutien éducatif et scolaire, organisés à chacune des vacances scolaires. De plus, des sorties leur sont proposées dans l'objectif de favoriser l'ouverture au monde qui les entoure et éveiller leur curiosité culturelle. Fort de son succès avec 106 jeunes au total accompagnés par l'EMS, l'action sera donc reconduite pour la période 2024-2026.



Renforcer le droit des femmes

Renforcer le soutien du Département en matière d'aide aux victimes de violences et d'accès aux droits

Le Département est particulièrement engagé dans la conduite d'une politique volontariste pour contribuer à améliorer l'accès au droit et l'aide aux victimes, notamment des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Le soutien accordé par le Département aux associations et aux dispositifs du territoire, œuvrant en la matière, s'est considérablement renforcé, dans le cadre notamment de la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2020/2023. En effet, le montant des subventions octroyées par le Département a augmenté de 19,5 % sur cette période, passant de 302 830 € en 2020 à 361 914 € en 2023. De nouvelles associations et de nouveaux dispositifs ont ainsi été soutenus ces dernières années, à l'image des associations « Mon âme sœur » et « Moulin de Pont Rû », ou encore du dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie (3 postes co-financés par le Département). Les aides permettent à ces associations de déployer leurs actions auprès des personnes concernées (soutien psychologique, accès au droit, etc...) et aux dispositifs d'être déployés sur le territoire (par exemple, le Téléphone grave danger visant à assurer une protection de la bénéficiaire).

04. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics

« Aller vers l'usager » grâce aux Bus

Evaluer le service apporté par le Bus France service

Le Département a mis en circulation un bus France service au cours du dernier trimestre 2022 qui a permis d'aller à la rencontre des habitants des zones rurales, et dans certains quartiers prioritaires. En effet, la lutte contre la fracture numérique et l'accès de tous aux principaux services administratifs (dont ceux du Département), sont des priorités pour le Département du Val d'Oise.



Après une année de fonctionnement (167 jours d'ouverture), le Département a pu constater une fréquentation moyenne de 5,65 personnes par jour, pour une durée d'accueil physique ou téléphonique comprise généralement entre 20 et 40 minutes. La population qui a sollicité ce service est constituée de 58% de femmes, 58%

de personnes âgées de plus de 56 ans, 96% de personnes maîtrisant le français. L'objet des demandes concerne France services pour 60% des cas (dont 32% pour le ministère de l'Action et des comptes publics et pour l'accompagnement sur le prélèvement à la source pour une moitié des demandes), l'assurance retraite (18%), la caisse d'allocation familiale (15%) et l'assurance maladie (15%). L'accompagnement demandé était très largement celui des démarches en ligne (90%). Les requêtes concernant les services du Département sont concentrées sur la MDPH (19% des sollicitations totales). Il y a également eu 6 % de demandes pour la rénovation énergétique des bâtiments (dont Val d'Oise Rénov').

Favoriser l'inclusion numérique dans les services sociaux départementaux

Le 1^{er} février 2023, huit conseillers numériques labellisés France services, ont pris leurs fonctions au sein du Département, parmi les équipes de terrain du Service social départemental.

La logique de dématérialisation en cours au sein du Département comme dans la société en général, est un enjeu fort pour les populations les moins autonomes dans la pratique de l'outil informatique.

Avec les conseillers numériques, le Département propose un accompagnement humain dans les démarches administratives dématérialisées (inscription sur le site Internet de Pôle emploi, pour une demande de logement ou encore un dossier de demande lié au handicap...). À cet accompagnement individuel, s'ajoutent des ateliers collectifs auprès de groupes d'usagers, visant à leur permettre une meilleure appropriation de l'outil et de l'environnement numérique, de leurs potentiels mais aussi des risques éventuels. Chacun de ces conseillers intervient sur un territoire départemental, dans les antennes de service social, en complémentarité avec les travailleurs sociaux, les secrétaires sociales et le réseau partenarial local. L'accompagnement étant perçu très positivement, tant par les usagers que par les travailleurs sociaux, le Département renouvelle la convention pour prolonger le dispositif sur les 3 prochaines années.

Faciliter l'accès aux services sociaux grâce aux Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Fort du constat que le réseau des sites sociaux et médico-sociaux du Département est très dispersé (72 sites), trop peu polyvalent, alors même que les situations sociales traitées réclament une plus grande transversalité, avec des dénominations de sites peu compréhensibles pour les usagers, le

Département a souhaité déployer dès janvier 2024, des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) sur les territoires. Les objectifs sont de rendre visible l'action sociale et médico-sociale du Département, de proposer une prise en charge globale des usagers et d'offrir aux professionnels un environnement de travail adapté à l'accueil du public et propice au travail en transversalité.



En plus du regroupement des services (Service social départemental, Protection maternelle et infantile, Aide sociale à l'enfance et Centre départemental de dépistage et de soins), il s'agira également de mieux communiquer sur internet, sur la signalétique extérieure des bâtiments et sur les panneaux de signalisation routière. Le déploiement des MDS se fera par le regroupement des services (ou l'ajustement pour les sites existants) en commençant par 12 sites prioritaires dont 4 nouveaux sites sur Garges, Pontoise, Eaubonne et Cergy (Pergola). La mise en œuvre se fera progressivement en prenant en compte la faisabilité immobilière et financière, en vue d'une harmonisation pour une cohérence et une lisibilité entre les territoires. Fin 2023, deux MDS ont été inaugurées à Garges-lès-Gonesse et Soisy-sous-Montmorency.

Evaluer le service apporté par le Bus PMI

Le Département du Val d'Oise a mis en circulation son Bus PMI (Protection Maternelle et Infantile) en mars 2023. A la date du 23 octobre 2023, c'est 374 consultations ou rendez-vous de puériculture qui ont été assurés, avec très majoritairement des consultations médicales (92%) mais aussi une augmentation du nombre de consultations de sage-femmes de mois en mois. Par ailleurs, le Bus PMI a été présent sur différents événements :



- le 19 septembre au « Forum Santé des Femmes » à Argenteuil au cours duquel ont été réalisés 9 dépistages cancer du col de l'utérus
- le 14 octobre sur le « Forum Petite Enfance » organisé par la Communauté de Communes Sausseron impressionnistes à Auvers Sur Oise afin de présenter les services de PMI
- le 14 novembre au « Forum santé » du lycée technologique de Chars afin de présenter la PMI et réaliser des animations autour de la vie affective et sexuelle

Environ 25 communes sont concernées par le passage du bus PMI pour des consultations à destination des enfants (avec médecin) ou à destination des femmes (avec sage-femme).

05. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

Les actions portées par le Département

Concevoir son schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2023-2028

Sur la base d'un diagnostic des besoins, de l'offre et des attentes des personnes en situation de handicap, le Département a voté le 24 novembre 2023 son nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2023-2028.

5 orientations majeures ont été identifiées dans le cadre de groupes de travail associant l'ensemble des partenaires du Département et de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

Afin que chaque personne en situation de handicap puisse faire entendre sa voix, partager ses expériences et contribuer activement à la construction d'une politique plus personnalisée, et que l'inclusion porte les valeurs majeures que sont la solidarité, le respect et l'égalité des chances, quelques actions emblématiques de cette volonté sont :



Orientation 1 « Pour un accès renforcé aux droits, à la santé et à la vie sociale » : *développer la démarche « d'aller vers » par une politique d'accueil des primo-demandeurs, mettre en place un groupe de travail sur l'offre de transport, déployer un référent Sport-culture et handicap...*

Orientation 2 « Pour une inclusion scolaire, une formation et une insertion professionnelle des personnes en situation de handicap » : *identifier les collèges susceptibles de pouvoir accueillir des équipes du secteur médico-social, sensibiliser les communes à l'accueil des enfants en situation de handicap, solliciter les porteurs des dispositifs passerelles d'insertion professionnelle pour connaître le nombre de personnes accompagnées*

Orientation 3 « Pour une offre médico-sociale centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun » : *permettre aux différents dispositifs de coordination existant sur le territoire de travailler conjointement et poursuivre la formation des professionnels de la MDPH à l'autodétermination*, et enfin, favoriser*

l'interconnaissance entre les acteurs des structures Personnes Agées et Personnes Handicapées et la formation aux spécificités d'accompagnement

Orientation 4 « Pour bien vivre chez soi avec ses proches » : *recenser, cartographier, réfléchir au développement des dispositifs de répit existants et à venir sur le territoire à partir de l'expérience des aidants.*

Orientation 5 « Vers une politique du handicap participative et garantissant un accompagnement de qualité »

*Michael Lee Wehmeyer définit l'autodétermination comme « l'ensemble des habiletés et des attitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus ».

Agir avec la « Mission Handicap » au sein du Département

Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'administration départementale

Le Département du Val d'Oise a renouvelé son conventionnement avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période du 01/07/2023 au 30/06/2026.

Dans ce cadre, il est prévu en 2024 :

- D'élaborer un dispositif de promotion interne facilitée afin de fluidifier le parcours professionnel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE),
- De formaliser les partenariats avec les acteurs locaux : CapEmploi95, MDPH95 et Université de Cergy,

- D'accueillir des stagiaires et des alternants en situation de handicap dont le Département pourrait faciliter la titularisation sur la base de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- De disposer d'un relais de 20 correspondants handicap au sein des directions déconcentrées (les identifier, les former et animer le réseau),
- D'élargir les sources de collecte de candidatures (en participant à deux salons de recrutement et en se dotant d'un jobboard) et de développer l'accueil d'apprentis et stagiaires. L'objectif est de recruter 19 BOE dont 2 apprentis, et d'accueillir 2 stagiaires,
- D'accompagner les agents dans leur parcours de reclassement, notamment en réalisant une campagne d'information aux BOE, pour leur donner un accès facilité à la formation aux outils Bureautiques et en finançant au minimum 4 bilans de compétences en 2024.



Sensibiliser les agents du Département à la prise en compte du handicap

Du 20 au 26 novembre 2023, le Département du Val d'Oise a sensibilisé une centaine d'agents dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, à la prise en compte du handicap par le biais d'animations ludiques et nouvelles comme le dépistage audio, la conférence sur le handicap Invisible animée par un médecin de prévention et une psychologue du travail, ou l'immersion dans la peau d'un agent en situation de handicap invisible grâce à la réalité virtuelle.

Favoriser l'accès au patrimoine géologique et naturel aux personnes présentant une déficience visuelle

L'ancienne carrière de Vigny-Longuesse, propriété départementale depuis 2003, est aujourd'hui classée en réserve naturelle régionale. Elle héberge un patrimoine géologique exceptionnel et des milieux naturels pionniers riches en biodiversité.



En raison de sa fragilité, ce site ne se visite pas librement, mais des sorties nature sont organisées chaque année pour le grand public et les scolaires. Il est également aménagé en partie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

En 2023, de nouveaux panneaux ont été installés avec des moulages de fossiles pour renforcer l'accessibilité du site pour les malvoyants. Ils intègrent aussi des reproductions des paléoenvironnements, c'est-à-dire des dessins représentant le site lorsqu'il était recouvert par la mer, il y a 40 millions d'années !

06. Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

Intégrer le retour vers l'emploi dans les clauses sociales des marchés du Département

Le Département souhaite améliorer l'efficacité des achats, en associant notamment, la commande publique aux dispositifs visant au retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. Les clauses d'insertion incluses dans les marchés publics, permettent d'offrir prioritairement aux allocataires du RSA, aux jeunes de 18 à 25 ans sans qualifications et en difficulté d'insertion ainsi qu'aux travailleurs handicapés, un tremplin pour l'emploi pour réenclencher une dynamique positive par le moyen de différents types de contrats de travail (CDD, CDI, contrat de professionnalisation etc.).

Trente-quatre nouveaux marchés comportant une clause d'insertion ont été passés en 2022 représentant 24% de l'ensemble des marchés notifiés. 61 543 heures d'insertion ont été réalisées sur cette année. L'année 2023 met l'accent sur davantage de lots « clausés » en matière de prestations de service et un travail de fond entrepris avec les structures d'insertion du territoire pour développer de nouvelles pistes de collaboration sur l'avenir. Ainsi, 7 d'entre elles se sont regroupées en collectif dénommé « Groupement pour le Développement des Associations Intermédiaires du Val d'Oise » (GDAI95), ce qui leur permettra de proposer une offre globale de services, sur tout le territoire et facilitera la réponse aux besoins du Département.

Accompagner le retour vers l'emploi des bénéficiaires du RSA

Créer une nouvelle brigade verte au service des collèges

Le Conseil départemental a lancé en avril 2022 une première « brigade verte » dédiée à l'entretien et à la propreté des abords du réseau routier départemental, des parcs et des espaces naturels sensibles, propriétés du Département. Ce dispositif permet avant tout de permettre l'intégration des personnes en situation de retour à l'emploi.

En janvier 2023, l'intervention de la brigade verte a commencé dans les collèges du Val d'Oise pour des missions de nettoyage des espaces verts. L'intervention de la brigade permet donc d'effectuer des remises en état pour permettre, à plus long terme, un entretien régulier et des interventions



ponctuelles comme des tailles ou ramassage de feuilles dans les établissements où sont plantés de nombreux arbres. De manière générale, cette expérimentation a été positive pour les établissements qui en ont eu besoin. Par conséquent, le Département a acté la création d'une 2^{ème} brigade à l'Est du département permettant des interventions plus cohérentes au sein des établissements des bassins de Gonesse et de Sarcelles. Le projet d'insertion est également plutôt positif puisqu'en 2023, 3 agents de la brigade ont été recrutés à la Direction des mobilités et d'autres pourraient l'être prochainement au sein des

collèges du département.

Proposer une offre d'accompagnement vers l'insertion grâce au sport

Le Département entend proposer des opportunités d'insertion professionnelle aux publics sensibles, dans le cadre du programme " Inser Sport ", second programme d'insertion professionnelle après le parcours « Sport Olympisme Citoyenneté », à destination des jeunes qui se forment aux métiers d'animation sportive (BAFA et CQP animateur de loisir sportif).

Le Programme " Inser Sport " vise à proposer à un groupe de 10 personnes bénéficiaires du RSA une formation certifiante en restauration collective.

L'accompagnement de ces personnes a pour but de leur apporter des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'Agent de restauration, et d'obtenir le Titre professionnel du ministère du travail de niveau 3 d'agent de restauration (Equivalent CAP/BEP). L'objectif final du programme est de permettre aux stagiaires de profiter des opportunités professionnelles des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, et de garantir aux stagiaires un accès à l'emploi durable. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration sera l'un des plus importants secteurs en tension lors des JOP 2024.

Soutenir l'insertion professionnelle des femmes

Le Département a soutenu l'association "SEMER L'AVENIR" du réseau ETRE (Ecole de la Transition Ecologique) et ses 8 partenaires pour l'animation d'une formation « Emploi avenir » spécifiquement



destinée aux femmes en partant de l'adage « Ce n'est pas parce que tu es une femme que tu ne peux pas le faire ». 10 femmes âgées de 23 à 55 ans ont ainsi participé à des modules pratiques sur 5 thématiques : médiation et animation / agriculture urbaine et biologique / alimentation durable / économie circulaire / mobilité. Parallèlement l'association Fond-

A-Mental, qui a pour but de faire découvrir et de promouvoir des pratiques relevant du bien-être et du développement personnel, tout en développant les compétences psychosociales, a animé des ateliers afin de valoriser l'estime de soi et la confiance en soi pour un retour à l'emploi serein, permettre de mieux se comprendre pour mieux se respecter et, le cas échéant, mieux accompagner le développement de leurs enfants.

Proposer une action expérimentale d'insertion et de qualification professionnelle

Le Conseil départemental a sollicité en 2023 les Associations intermédiaires du Val d'Oise (regroupées au sein du collectif « Groupement pour le Développement des Associations Intermédiaires » GDAI 95) pour expérimenter - pour une période continue de 6 mois - un service d'appui et d'accompagnement à l'emploi par le recours à la mise à disposition de personnel pour des missions d'entretien et de restauration collective dans les collèges pour pallier les absences des agents titulaires.



Cette action expérimentale participe au développement de l'offre d'insertion locale et apporte une solution aux besoins de remplacement de personnel dans les collèges, au bénéfice du public ciblé. Elle permettra au public bénéficiaire de l'action de renforcer les savoirs de base et le développement des savoirs, de consolider leurs projets professionnels dans le cadre des parcours individuels d'insertion, de prendre en compte leurs éventuelles difficultés périphériques (santé, social) et de favoriser la pérennisation vers un

emploi durable dans le domaine de la prestation de service.

Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA

Le Département du Val d'Oise, conscient que le défaut de mobilité est clairement un frein à l'insertion professionnelle, a mis à la disposition de 75 bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi un diagnostic mobilité personnalisé entre mai 2022 et juillet 2023. Celui-ci a été mis en œuvre par l'association Aiguillage, dont le conseiller mobilité a pu ensuite orienter les bénéficiaires selon leurs besoins vers des structures :

- dédiées à l'apprentissage ou à l'achat d'un vélo
- permettant d'acquérir les pré-requis au passage du permis de conduire (en attendant leur sont proposées des solutions en transport en commun)
- offrant une participation financière pour passer le permis de conduire, et pour 53 personnes sur 75 d'être positionnées au sein de l'auto-école associative d'Aiguillage. Tout l'enjeu du futur Pacte des Solidarités porte sur la levée des freins « périphériques », c'est pourquoi la collaboration avec les plateformes de mobilité valdoisiennes, dont Aiguillages, sera proposée comme un incontournable.



07. Renforcer l'équité territoriale en termes de services

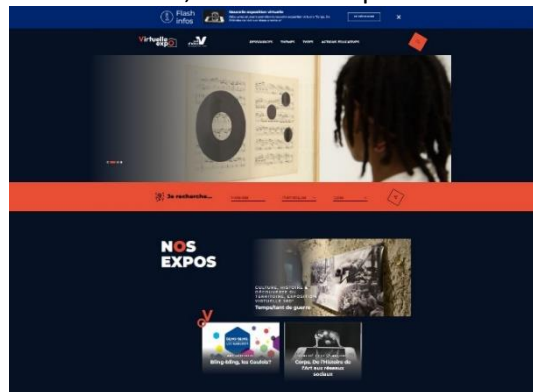
Le Département du Val d'Oise contribue à renforcer l'équité territoriale par le développement d'une offre accessible sur les territoires dont la déclinaison dans la culture est :

Proposer une nouvelle plateforme de ressources à destination des collégiens

Depuis presque 20 ans, le Département mène une politique éducative volontariste en direction des collégiens en proposant, chaque année, un programme d'actions éducatives.

Celui-ci vise à contribuer à la réussite scolaire des jeunes et à leur épanouissement, à favoriser l'égalité des chances et l'égalité filles-garçons, à développer l'attractivité des collèges valdoisiens et à soutenir les initiatives et la créativité des équipes éducatives.

Dans ce cadre, et afin de répondre aux nouveaux enjeux éducatifs et toucher 100% des collèges



valdoisiens et des enseignants, le Département a mis en place un portail numérique d'expositions et de ressources : VirtuellexpO.

Cette plateforme de médiation innovante a pour but de déployer des expositions numériques utilisables en toute autonomie pendant les temps d'enseignement avec les collégiens.

VirtuelleexpO offre de nouveaux outils dans des champs aussi larges que la culture, l'archéologie, le patrimoine, la prévention et l'égalité filles-garçons, le développement durable, le sport...

Favoriser une dynamique de présences artistiques sur tout le territoire

Le Département a lancé en 2023 un nouvel appel à projets "Résidences en territoires" visant à déployer une offre culturelle diversifiée et adaptée aux besoins des habitants et aux enjeux de chaque territoire valdoisien, élaboré en étroite collaboration avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans un objectif de maillage territorial le plus large possible à l'horizon 2028 et d'accompagnement de la structuration des politiques culturelles. Celui-ci est cofinancé par le Département et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)) et les EPCI concernés. Il a pour buts :

- d'accompagner chacun des EPCI du département dans le développement et la structuration de leur politique culturelle,
- d'accentuer le déploiement de présences artistiques sur les territoires valdoisiens, pour aller à la rencontre de tous les publics, où qu'ils soient,
- d'améliorer le maillage du territoire et la collaboration des acteurs entre eux, tout en soutenant la création et les équipes artistiques,
- de travailler sur des enjeux culturels territoriaux, identifiés conjointement avec les EPCI valdoisiens.

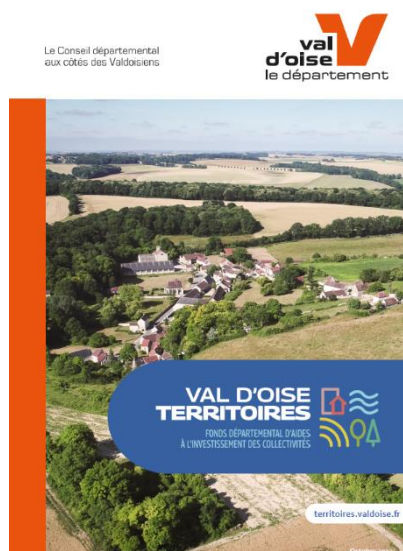
La volonté est d'élaborer un diagnostic partagé avec les intercommunalités sur le territoire de déploiement de la résidence et de convenir de divers enjeux à travailler au cours de cette résidence-mission qui durera entre 1 et 3 ans, en partenariat avec les acteurs culturels du territoire mais également d'autres structures pouvant venir du champ social et médico-social, éducatif, associatif, environnemental...



Le Département du Val d'Oise contribue à renforcer l'équité territoriale également par l'accès aux services de première nécessité :

Lutter contre la désertification médicale

L'Ile-de-France fait face, depuis plusieurs années, à une importante diminution du nombre de médecins libéraux.



Pour renforcer l'offre médicale et faciliter l'accès aux soins, le Département apporte dorénavant son soutien financier dans le cadre de son dispositif Val d'Oise Territoires, aux projets de construction, acquisition ou rénovation de locaux destinés à accueillir l'exercice collectif ou coordonné de professionnels de santé conventionnés en secteur 1 ou 2. Ces structures peuvent être des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP), des centres de santé, des dispositifs de téléconsultation ou des maisons médicales. Il peut s'agir également d'investissements permettant la mise en œuvre de consultations itinérantes. L'aide est destinée aux collectivités propriétaires ou locataires des locaux qui en financent les travaux. C'est ainsi 13 projets qui ont été financés par le Département, dont 5 pour l'acquisition de cabines de téléconsultation dans des agglomérations Valdoisiennes.

Le Département porte par ailleurs avec CY Paris Cergy Université, l'agglomération de Cergy-Pontoise et le Groupement hospitalier NOVO, un projet de faculté de médecine et la perspective future d'un institut hospitalo-universitaire.

Soutenir la revitalisation des commerces de proximité sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre du fonds Val d'Oise Territoires, le Département peut apporter son soutien au développement de l'économie par la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement. A titre d'exemple, il a apporté en 2023 un soutien financier à la commune de Viarmes (5 213 habitants) pour l'aménagement d'un nouveau lieu de vie au cœur de la commune afin d'accueillir un restaurant et une épicerie italienne. De même pour le maintien des commerces de proximité, la commune de Sagy (1 103 habitants) a été financée pour l'achat et l'installation d'un four à pain plus performant et moins énergivore pour sa boulangerie.

05



L'épanouissement de tous
les êtres humains

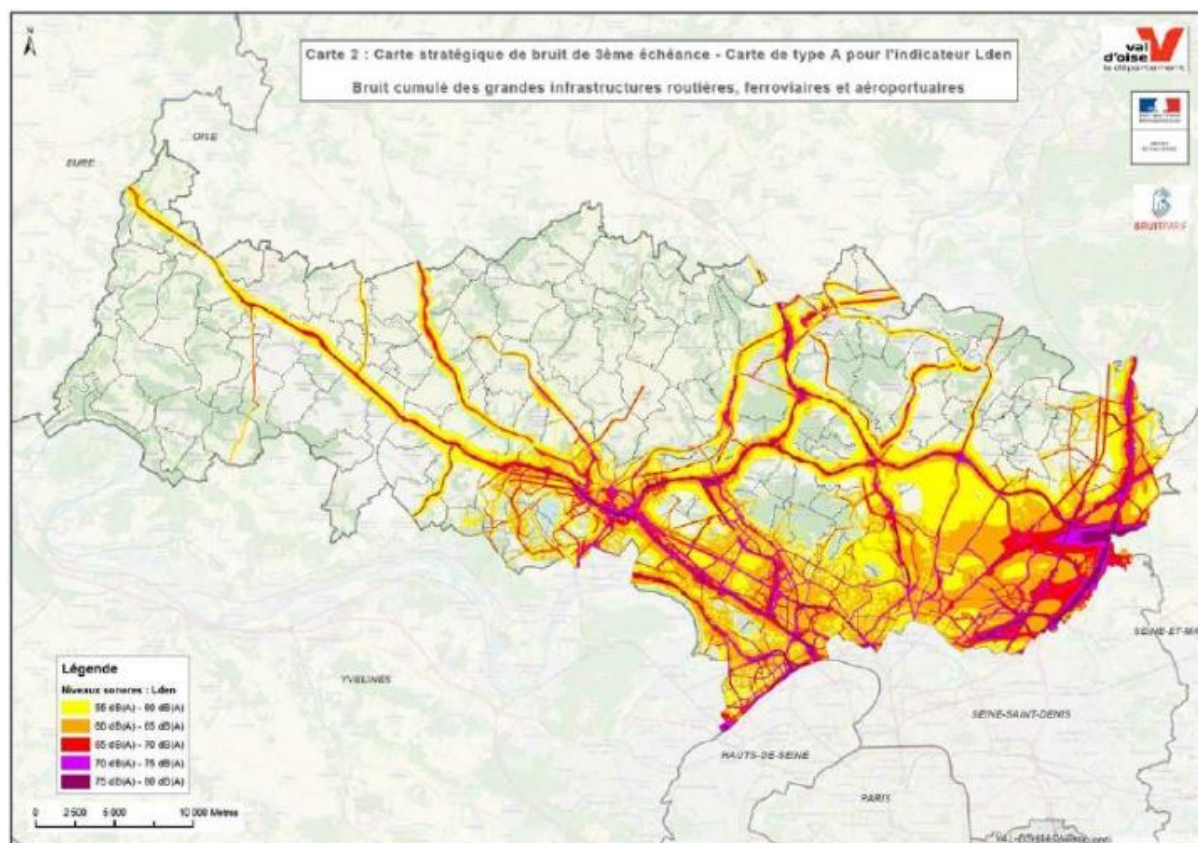


Chacun des Valdoisiens doit pouvoir naître, grandir, s'épanouir et vieillir dans les meilleures conditions. Dans un contexte de crises de différentes natures, il est d'autant plus important de veiller à faciliter l'accès de tous aux conditions de leur épanouissement, en fluidifiant les parcours inclusifs.

Cette finalité est conditionnée par la santé et le bien-être de tous, que ce soit au travail ou dans la vie personnelle.

01. Réduire les effets du bruit sur la santé et le bien-être

Réaliser des mesures de bruit le long des routes départementales (RD)



Dans le cadre de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), le Département a réalisé 8 mesures de bruit le long des RD dans les zones prioritaires de bruit du PPBE. L'objet de cette analyse était d'estimer les niveaux sonores des riverains dans ces zones avant et après travaux (protection en bordure de voie (merlon, écran) et/ou la réalisation d'enrobés phoniques), afin d'identifier des points noirs du bruit restants et d'évaluer le gain de la réfection de la chaussée. L'analyse des résultats des mesures est établie au regard des seuils réglementaires de points noirs du bruit et d'ambiance sonore modérée. Seule une habitation, repérée au niveau de Cormeilles-en-Parisis, est en situation de Point Noir du Bruit avec une valeur limite dépassée pour l'indicateur Lden (Level day-evening-night) supérieur à 68 dB(A) en journée. Le reste des habitations ciblées par la campagne

de mesures a des niveaux sonores mesurés inférieurs à 65 dB(A) le jour et à 60 dB(A) la nuit. Le Conseil Départemental poursuivra les investigations nécessaires en 2024 pour traiter ces points noirs de bruit.

02. Promouvoir des valeurs éthiques à travers le sport

Soutenir la pratique féminine et la mixité dans le sport

Depuis de nombreuses années le Département intègre à sa politique sportive un objectif d'égalité femmes-hommes. En 2023, la pratique féminine, axe fort de la politique sportive départementale, représente 38,4% des effectifs, toutes disciplines confondues (8 083 licenciées déclarées par les Comités départementaux subventionnés). Afin de soutenir le sport féminin, le Département du Val d'Oise a mis en place plusieurs dispositifs :

- Du 7 au 9 Juin 2023, le Département a été partenaire de l'Ileps et CY Cergy Paris Université pour l'organisation du colloque international "Les défis de la féminisation du football et autres sports de ballon : Enjeux, bonnes pratiques et nouvelles représentations" issu d'un projet européen dont l'objectif était de promouvoir et d'accélérer la féminisation du sport dans les cultures européennes.

Le colloque a réuni de multiples actrices et acteurs du sport : chercheurs, experts, athlètes, dirigeants de fédérations, de comités sportifs et de clubs du Val d'Oise. Il a permis de présenter une restitution des résultats du projet et d'ouvrir la réflexion à d'autres perspectives de féminisation des sports, notamment dans le Val d'Oise.



- Le Département a également soutenu en 2023 des comités départementaux sportifs et des clubs qui développent un plan de féminisation de la pratique et des instances dirigeantes, dans le cadre du dispositif de soutien annuel dédié au développement de projets ou à la mise en œuvre de manifestations.

A titre d'exemple, le comité départemental de basket a été soutenu pour son projet de développement de la pratique féminine, avec l'organisation de différentes actions :

- Les "ladies games", soirées de basket féminin proposant des tournois gratuits et ouverts à toutes (jeunes filles de plus de 14 ans licenciées ou non),
- "A la rencontre des futures grandes", projet qui organise le déplacement des joueuses de haut niveau dans les clubs valdoisiens, afin d'échanger avec des jeunes joueuses lors de leurs entraînements. Ces échanges portent sur les valeurs du sport, mais également sur les risques de dérives, les réussites, les échecs et la résistance face à la pression,
- L'organisation du All Star Game Val d'Oise International 3X3. Pour l'édition anniversaire des 10 ans de l'événement, deux tournois internationaux ont été organisés : un tournoi masculin regroupant six équipes et un tournoi féminin avec 3 équipes (France, Allemagne et Suisse).

Favoriser l'égalité Femme-Homme dans le sport



Le Département met en œuvre un certain nombre d'actions en faveur de la mixité dans le sport et de la pratique sportive féminine s'inscrivant dans la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2020-2023. C'est pourquoi, la coupe du monde féminine de football et l'arrivée des jeux olympiques 2024 de Paris ont été l'occasion de mettre en visibilité ce sujet, en proposant à ses agents le 29 juin 2023, la conférence « Carton rouge aux stéréotypes ! ». Elle a permis de les sensibiliser aux freins auxquels les jeunes filles et les femmes peuvent être confrontées dans le cadre de leur pratique sportive. A cette occasion, deux Valdoisiennes pionnières du paysage sportif français ont été invitées à partager leur expérience et leur expertise sur le sujet avec les 31 participants : Brigitte Deydier, triple championne du monde de judo et Armelle Binard, pionnière du football français féminin.

Promouvoir les valeurs éthiques dans le projet associatif des clubs sportifs

Lors de la séance du 16 décembre 2022, le Conseil départemental a adopté la révision des dispositifs de soutien au mouvement sportif valdoisien, qui prévoit l'attribution du label « Performance – Responsable ». Ce label est ouvert à l'ensemble des associations sportives valdoisiennes affiliées à la Fédération Française de tutelle. Il vise à valoriser le projet associatif du club ainsi que les valeurs éthiques qu'il véhicule auprès de ses adhérents, de ses bénévoles et de son équipe d'encadrement dans le cadre du dispositif de soutien annuel de la politique « éco-citoyenne » mise en œuvre par les clubs. Ils sont accompagnés dans la démarche par les Comités départementaux, qui font part au Département des propositions de clubs à labelliser. Son obtention est conditionnée à au moins 4 des 6 critères suivants :

- L'accroissement annuel du nombre de licenciées féminines,
- L'ouverture aux différents publics dans une logique d'inclusion (développement des actions handi-sport, et du sport sénior),
- L'implication du club dans le développement du sport-Santé,
- Des valeurs et une attitude éthiquement exemplaire ("fair-play", comportement, communication, image, relations avec les autorités de tutelle, etc.),
- L'inscription dans une logique de développement durable (organisation de manifestations éco-responsables),
- L'engagement dans une démarche d'insertion (accueil de jeunes en service civique, stagiaires, apprentis, ou en insertion professionnelle).

En 2023, 10 clubs valdoisiens ont obtenus le label "Club performance - responsable".

Transmettre et fédérer autour des valeurs olympiques

Le Département a proposé à la rentrée 2023 « Les jeux du Val d'Oise » afin de mobiliser les classes de 4e des collèges autour des valeurs olympiques et des Jeux de Paris 2024.

Cette action touche majoritairement les établissements scolaires issus du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+), ceux situés en quartiers prioritaires politique de la ville, ainsi que les collèges disposant d'une section sportive ou d'une classe Olympique.



Chaque collège peut candidater pour présenter une équipe constituée obligatoirement de cinq garçons et cinq filles, dont au moins une personne en situation de handicap.

- De janvier à mai 2024, les collégiens découvriront les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme au travers d'initiations et de séances de sensibilisation, proposées par les comités sportifs partenaires dans les collèges.

Le double objectif de ces interventions consistera à faire pratiquer des disciplines olympiques et paralympiques aux collégiens autour des valeurs de l'inclusion, mais également de

les préparer en vue du challenge final qui réunira les 24 collèges sélectionnés le 24 mai 2024 au centre départemental de formation et d'animation sportives (CDFAS) à Eaubonne. Au cours de cette journée, les équipes participeront à différentes épreuves sportives et culturelles. Elles seront évaluées selon plusieurs critères : la performance mais aussi l'esprit d'équipe, l'inclusion, le respect et l'implication.

03. Promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 sous toutes les formes artistiques

Valoriser le projet "Défi CHAM-CHAD" et l'hymne du Val d'Oise



Le 13 mai 2022, le Département a adopté un plan d'actions ambitieux qui vise à déployer la démarche olympique dans une dynamique plus large, mobilisant tous les territoires. Parmi les actions retenues : la création d'un défi pour les Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse (CHAM et CHAD) des collèges, ainsi que les classes orchestres, en collaboration avec les conservatoires et écoles de musiques du territoire. Ce projet a visé la création d'un hymne du Val d'Oise (musique et paroles) et d'une chorégraphie, qui ont été commandés à David HUDRY, compositeur, Agnès MARIETTA,

auteur et Cécile LASSONDE, chorégraphe.

La phase de création de l'hymne a été achevée en mars 2023 et l'hymne sera interprété par des collégiens tout au long de l'année 2024, année Olympique, à l'occasion de grands événements tels que : "Collèges à l'honneur", la venue de la TEAM US au Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS), "Le raid des collégiens" et le parcours de la flamme olympique en Val d'Oise.

Promouvoir l'olympiade culturelle en vue des JOP2024

L'olympiade culturelle est une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie à partir de la fin des précédents Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et ce, jusqu'en 2024, sur le territoire français. L'ambition de Paris 2024 est de faire monter ce programme en puissance jusqu'à la cérémonie d'ouverture des JOP.

OLYMPIADE CULTURELLE



Depuis 2018, le Département met en œuvre une démarche volontariste autour des JOP de Paris 2024 et s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'Olympiade culturelle depuis 2022 avec, notamment, le souhait de déployer une programmation artistique pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire à destination de toutes les Valdoisiennes et de tous les Valdoisiens.

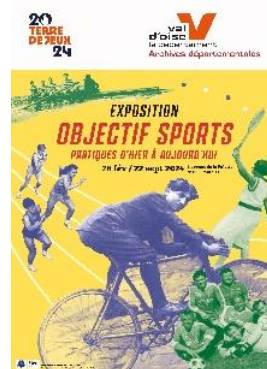
L'Etat (DRAC Ile-de-France), la Préfecture du Val d'Oise et le Département travaillent conjointement, dans ce cadre, à fédérer et soutenir les acteurs

culturels du Val d'Oise.

Le Département s'engage ainsi à accompagner des porteurs de projets déployant leurs actions "Art et Sport" en zones rurales. Ainsi, il soutient de nombreux acteurs culturels portant des actions d'envergure sur le département et ses zones rurales. Par exemple :

- Le Pôle Itinérant en Val d'Oise (PIVO) porte le projet PIVOlympique. Plusieurs compagnies ont été accueillies en résidence et proposent des actions pour et avec les habitants du Vexin français entre 2023 et 2024. Le PIVO s'associe également avec la Compagnie Pole K et son projet Olympia. Cette création célébrera le spectacle vivant et le sport au fil de l'eau en prélude aux JOP 2024. Elle déambulera le long des boucles de la Seine, de l'Oise et de la Marne entre Le Havre et Paris. Le soutien apporté par le Département a permis de déployer des actions dès 2023 auprès des habitants des communes de Magny-en-Vexin et de La Roche-Guyon. Quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont été pressentis pour devenir des territoires de halte sur la Seine et l'Oise en 2024 : Vexin Val de Seine, Sausseron Impressionnistes, Haut Val d'Oise et la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.
- Le Musée Mobile rend l'art accessible à tous les territoires. Dans le cadre d'une proposition spécifique dédiée à l'Olympiade culturelle et fort d'une première expérience réussie sur trois EPCI en 2023 (Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Communautés de Communes Vexin Val de Seine et Carnelle Pays de France), le Département souhaite remobiliser pour 2024 son partenariat avec le Musée Mobile (MuMo) sur sept territoires : les Communautés d'agglomérations de Plaine Vallée et Val Parisien ainsi que les Communautés de Communes Vexin Val de Seine, Carnelle Pays de France, Haut Val d'Oise, Vexin Centre, Vallée de l'Oise et des Trois forêts.

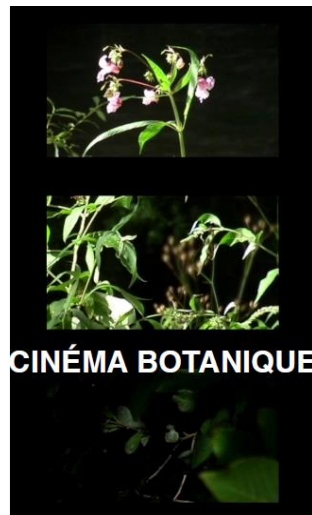
Par ailleurs, les Archives départementales présenteront du 28 février au 22 septembre 2024 leur exposition « Objectif sports, pratiques d'hier à aujourd'hui ». Celle-ci sera déclinée en version itinérante empruntable par les établissements scolaires et culturels qui en feront la demande. Elle sera accompagnée d'une journée d'étude sur « Les cultures de l'olympisme » et d'un programme d'actions pédagogiques.



04. Promouvoir la culture auprès de tous les publics

Favoriser la présence artistique en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Avec l'appui de l'association Géroto 95, quatre EHPAD (La Maison du Parc à Saint-Ouen l'Aumône, la Fondation Chantepie Mancier à L'Isle-Adam, la Donation Brière à Fontenay-en-Parisis et Jeanne Callarec à Montmorency) accueillent une résidence artistique expérimentale tout au long d'une année.



Impliquant les résidents, leurs proches ainsi que l'ensemble des professionnels, des ateliers collectifs et individuels autour de la création d'un herbier cinématographique sont proposés par les artistes Yohana Benattar et Hanga Toth.

Ces rencontres, dans et hors des EHPAD, font suite à un travail de co-construction de la résidence entre les différentes parties-prenantes. Un des objectifs principaux est de favoriser la participation des personnes âgées à la vie culturelle et citoyenne, en renforçant la présence artistique au sein de leurs lieux de vie.

Définir une stratégie autour de l'Eveil Artistique et Culturel du jeune enfant

Le Département du Val d'Oise a impulsé une politique forte autour des publics relevant de son champ de compétences, dont la petite enfance fait partie. Convaincue que la culture est non seulement nécessaire au développement du tout-petit, favorisant « la santé culturelle », mais qu'elle est également un droit, le Département a diligenté une étude sur l'éveil artistique et culturel dans le Val d'Oise, afin d'établir un état des lieux des acteurs, ressources et initiatives existantes. A travers des recherches, des entretiens nombreux, des sondages auprès des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, des assistants familiaux et maternels ainsi que des centres de Protection maternelle et infantile avec l'aide de la Caisse d'allocations familiales (210 réponses obtenues), un diagnostic a pu être établi, identifiant les forces et les zones blanches de la politique culturelle actuelle, en direction des 0-3 ans, et les besoins des professionnels.

Des groupes de travail – une soixantaine d'acteurs de la petite enfance et de la culture ainsi que des artistes, venus de tout le département – ont permis de déterminer des axes à travailler en priorité.

La stratégie est actuellement en cours d'écriture afin d'aboutir en 2024 à la mise en œuvre d'actions concrètes, tenant compte à la fois des enfants, des familles mais également des artistes et des professionnels de la petite enfance et de la culture.

05. Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail »

Renforcer les mesures de prévention et de bien-être pour les agents

Le Département a renforcé ses équipes liées à la prévention avec 2 recrutements complémentaires d'un médecin de prévention et d'une infirmière du travail. Il met en outre à disposition en interne, une coach, une sophrologue à mi-temps et une psychologue (en plus des 2 psychologues externes).

D'ailleurs, le bilan de la prévention sur l'année 2022 a mis en évidence l'importance de l'accompagnement des agents, que ce soit par la coach interne (150 entretiens individuels effectués dans l'année en plus de formations et d'ateliers collectifs), ou par la psychologue du travail en entretiens individuels ou en interventions collectives auprès d'équipes connaissant des difficultés ou



ayant vécu des événements déstabilisants. Par ailleurs, le travail collectif mené par le service de prévention des risques professionnels dans l'élaboration des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) permet de co-construire, avec les directions, le répertoire des risques physiques et des risques psycho-sociaux, ainsi que les mesures d'atténuations ou de prévention afférentes. En 2023, le DUERP de la direction des personnes âgées et du service de l'Aide sociale à

l'enfance ont été réalisés.

Enfin, grâce à l'ensemble des formateurs internes, la collectivité a pu multiplier les sensibilisations et les formations liées à la prévention des risques (management, ergonomie, sophrologie, etc.) et concourir à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Deux nouveaux parcours ont ainsi été proposés aux agents en 2023 (avec un bonus portant sur l'accompagnement au sommeil) :

- Un parcours épanouissement professionnel comprenant deux ateliers "La sophrologie au service de votre mieux-être au travail" suivi de "Améliorer l'estime de soi".
- Un parcours bien-être au travail proposant deux ateliers complémentaires : "Gestion du stress basée sur la cohérence cardiaque" et "Alléger la charge mentale au travail". En outre, un nouveau dispositif de formation a été mis en place pour accompagner la prise de poste de tous les managers, afin de leur donner les moyens de prendre leurs postes en toute confiance. Composé de 6 modules (par exemple « mieux se connaître pour mieux manager », « pratiquer la communication bienveillante », « manager innovateur », ...), ce parcours s'étend sur 18 mois.

Promouvoir la santé physique et mentale au sein de l'administration départementale

S'agissant des actions de sensibilisation, deux webconférences ont été suivies par plus d'une centaine d'agents :

- "La santé mentale dans le monde professionnel" permettant de proposer des actions individuelles qui peuvent être entreprises pour prendre soin de sa propre santé mentale et de sensibiliser sur ce que chacun peut faire, en tant que manager ou collègue, pour soutenir celles et ceux qui en ont besoin. De plus, ont été présentés les aides et dispositifs disponibles au sein du Département, ainsi que les personnes-ressources prêtes à accompagner.
- "Être Proche Aidant au Conseil départemental" au cours de laquelle les intervenants ont présenté le statut de proche aidant, les difficultés auxquelles ces « héros de tous les jours » sont confrontés, tout en présentant les dispositifs et ressources à leur disposition au sein de la collectivité.

De plus, l'administration s'est efforcée en 2023 d'être plus proche des agents travaillant sur les sites déconcentrés, notamment en organisant des réunions d'informations ressources humaines délocalisées dans des collèges ou services sociaux (retraite, prévention, ...) et une cérémonie des vœux de la Présidente dupliquée pour la première fois sur plusieurs sites du territoire afin de faciliter la participation des agents. Plus largement, un plan d'actions pluriannuel sur la qualité de vie au travail des agents des collèges a été mis en place, afin de renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance à l'administration départementale.

Enfin, la semaine de la « Qualité de vie et des conditions de travail » 2023 s'est déroulée du 16 au 23 juin a été placée sous le thème : "Se mouvoir pour se (re)connecter". 300 agents ont pu bénéficier de diverses expériences et activités autour du mouvement et de la (re)connexion. Des séances de sport ou de méditation ont été proposées pour apprendre à renforcer le corps et l'esprit, et donc à maintenir une bonne santé physique et mentale.

Pour compléter, le Département a proposé à ses agents le 20 octobre 2023, dans le cadre de la coupe du monde de rugby, un grand tournoi inter-organismes de Touch rugby qui regroupait 70 agents d'autres acteurs publics du territoire (Service départemental d'incendie et de Secours, Préfecture du Val d'Oise, Val d'Oise habitat et Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise), dont 25 agents du Département et un public nombreux venu les encourager. Le Touch rugby, pratique ludique accessible à tous, sans contacts physiques violents, a permis au Département de rappeler les bienfaits de l'activité physique sur la santé et le bien-être, au travail comme dans la vie personnelle, et de proposer un nouveau temps de cohésion fédérateur aux agents publics œuvrant sur un même territoire.

06. Favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage, aux études secondaires et à l'entrepreneuriat

Soutenir l'accès des jeunes aux études secondaires

CY Cergy Paris Université, en lien avec la Communauté d'agglomération de Roissy Pays-de-France (CARPF) et le Département du Val d'Oise, a souhaité développer un pôle d'enseignement supérieur innovant adossé à l'IUT sur son site de Sarcelles. Dans ce cadre et celui du Plan Val d'Oise de 2019, le Département a ainsi soutenu financièrement 2 projets :



- le réaménagement des locaux de l'IUT pour l'ouverture d'un quatrième département d'études accueillant, dès septembre 2023, 50 étudiants pour le nouveau bachelor Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétique (MT2E).

- Une étude de faisabilité d'une future "Makerschool", ouverte aux profils éloignés des cycles d'études ou d'étudiants en "décrochage" et selon une pédagogie

d'apprentissage "par le faire" allant de Bac + 1 à Bac + 2. Cette « Makerschool » et les formations proposées seront co-construites avec les parties prenantes du tissu économique local et en réponse concrète aux attentes des entreprises en matière de recrutement. Il s'agit d'un projet de formation décroissant formations scolaires et supérieures, initiales et continues, et proposant une solution efficace contribuant à la montée en compétences des habitants du territoire et aux enjeux économiques et d'emploi des entreprises locales.

Aider les élèves à se projeter dans l'entrepreneuriat

Le Département est conscient de l'enjeu crucial de l'orientation scolaire pour les élèves et de la difficulté pour eux de se projeter dans le monde professionnel et à trouver leur voie. Aussi propose-t-il dans les collèges depuis la rentrée 2023, le projet "Création d'entreprises éphémères" porté par "La Pépite", entreprise valdoisienne spécialisée dans la révélation de jeunes



potentiels sur le marché du travail. Celui-ci propose aux collégiens un module visant à travailler leurs compétences et la confiance en soi, le savoir être et les postures professionnelles, à valoriser l'utilité des apprentissages scolaires pour le monde professionnel, à favoriser la communication et le travail en équipe, ceci à l'appui de projets de création d'entreprises avec les élèves.

Par ailleurs, les collégiens ont besoin de connaître les secteurs d'activités et les métiers pour prendre conscience de leurs envies et concevoir un projet de formation adapté à leurs talents.

C'est pourquoi le Département a proposé à la rentrée 2023 d'expérimenter, avec le Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO), un nouveau dispositif de découverte des métiers et des parcours professionnels, dans une approche dynamique et adaptée aux élèves, à l'appui de la venue de professionnels dans les classes. Cette nouvelle action propose des témoignages de professionnels face aux élèves, sur leurs métiers et leurs vies professionnelles (métier initial, métier actuel, parcours), ouvrant les horizons des élèves et élevant leurs ambitions.

C'est en tout 75 professionnels issus de différentes filières, dont certaines en tension (Bâtiments et Travaux Publics (BTP), métiers d'art et du patrimoine, communication et numérique, restauration, défense, environnement) qui seront mobilisés par le réseau d'entreprises du MEVO.

De même, pour la première fois en 2023, des salariés de la société ALSTOM, spécialisés dans la formation et la communication, proposeront des interventions aux collèges valdoisiens autour des métiers du ferroviaire et des enjeux climatiques.

Enfin, en tant qu'employeur, le Département du Val d'Oise a organisé son premier salon de l'emploi et



de l'apprentissage le 12 mai 2023 afin de présenter ses différents métiers, porteurs de valeurs dans de nombreux domaines et qui ont un impact sur le quotidien des valdoisiens : solidarité, petite enfance, handicap, routes départementales, collèges, insertion, sport, environnement, informatique, sécurité, culture... Les différentes directions départementales ont présenté plus de 150 offres et proposé des échanges en fonction des profils et des attentes des participants. Un stand consacré à l'alternance a accueilli les étudiants qui souhaitent rejoindre le Département. 40 entretiens pour un emploi et 15 pour l'apprentissage ont été fixés pour un total de 11 recrutements en emploi et 3 pour l'apprentissage.

Lutter pour l'égalité des chances et la démocratisation de l'accès des jeunes Valdoisiennes aux études supérieures

Le Département propose aux collèges dans le cadre des actions éducatives 2023, deux projets dont l'objectif est de stimuler l'ambition des collégiennes pour les études en sciences et en ingénierie :

- « SAVANTES !? Une fable sur les oublié(e)s de la science » pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}.

Il s'agit d'un spectacle de marionnettes écrit par Agnès Marietta, mis en scène par la compagnie « La Main Bleue » et qui met en lumière des femmes scientifiques, trop souvent oubliées. Sont ainsi déployés l'art du jeu, de l'éloquence, l'humour, et le débat pour faire apparaître toutes les femmes inspirantes qui ont travaillé avec acharnement dans l'amour de la science... et de l'humanité.

- Le Département du Val d'Oise est membre fondateur de CY Fondation qui développe des actions de démocratisation de l'enseignement supérieur et de stimulation de la recherche. En 2023, à la faveur d'un partenariat entre le Département et la Grande école d'ingénieurs CY TECH, le programme « Ambitieuses, Ingénieuses » voit le jour, avec pour objectif la lutte contre l'autocensure des jeunes filles dans l'accès aux études supérieures d'excellence et scientifiques. Adressé à 45 collégiennes de classes de 4^e et de 3^e, le programme est constitué de deux temps d'échanges à CY TECH en présence d'anciennes élèves ingénieurs, d'étudiants tuteurs et d'enseignants. Le programme est également jalonné de trois rencontres dans les collèges, dédiés à la découverte des métiers des sciences et la levée des stéréotypes de genre quant aux études scientifiques.

Donner aux jeunes un coup de pouce vers l'emploi

Lancé le 1^{er} mai 2023, le dispositif « Val d'Oise Tremplin » offre la possibilité aux jeunes Valdoisiens âgés de 18 à 30 ans de solliciter une aide du Département pour le financement d'un projet. Conçu comme un « coup de pouce » vers l'emploi, le dispositif permet de financer divers types de projets :

- Des projets liés à la mobilité tel que le permis de conduire ou encore l'achat d'un véhicule (voitures, vélo, trottinette, ...). Sur un territoire contrasté tel que le Val d'Oise, l'accès à la mobilité pour les jeunes, en particulier ceux résidant dans des zones rurales, moins bien desservies, est un vrai levier vers l'autonomie et l'emploi,
- Des projets liés à l'entrepreneuriat, dans l'objectif de soutenir la création d'une structure en amont de sa création, en finançant notamment le matériel nécessaire à l'activité,
- Des projets de formation, d'études ou de mobilité internationale. Grâce à la prise en charge des frais de formation ou de leurs frais annexes (manuels académiques, frais de repas et/ou de logement), ou des dépenses liées à un échange universitaire.



Au 13 novembre 2023, ce sont 920 demandes qui ont été déposées sur la plateforme « Val d'Oise Tremplin », et 274 jeunes qui ont reçues une aide pour un montant total de 325 734 euros.

07. Favoriser la santé des enfants et des jeunes

Améliorer la santé des enfants et des collégiens

Prévenir et réduire les troubles du développement psychomoteur des jeunes enfants

A l'initiative du Département du Val d'Oise, 4 psychomotriciennes du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce APF France Handicap (CAMSP) de Saint-Ouen l'Aumône interviennent dans 4 centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) différents (Cergy Horloge, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône et Vauréal). Le but est d'améliorer le suivi et la prise en charge en psychomotricité des enfants nés prématurément, et plus généralement de prévenir l'apparition et réduire le plus précocement possible, les troubles du développement des enfants fréquentant les PMI du territoire. Ce dispositif s'adresse aux enfants de 0 à 12 mois et peut s'étendre jusqu'à 2 ans si le cas le nécessite. Entre le 15 septembre 2022 et le 15 juin 2023, 204 enfants ont été reçus (dont la moitié sont des enfants nés prématurément) et 331 actes ont été prodigués par les psychomotriciennes. Les objectifs de ces interventions sont :

- d'évaluer le développement et de prévenir les difficultés précoces,
- de repérer un trouble et d'orienter en complémentarité vers des consultations en ostéopathie, kinésithérapie motrice ou orthophonie,
- de soutenir la parentalité.

L'action est cofinancée à hauteur de 50% par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Prévenir les infections à Papillomavirus humain (HPV) dans les collèges

Le Département a démarré en octobre 2023 dans le cadre de son habilitation "Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic", une campagne de vaccination contre les infections à Papillomavirus humain (HPV) auprès des élèves de 5^{ème} des collèges du Val d'Oise. C'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui a missionné le Département pour mettre en œuvre cette campagne

qu'elle cofinance avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. En effet, chaque année 7 000 cancers liés au HPV sont diagnostiqués en France dont les trois quarts concernent les femmes (principalement les cancers du col de l'utérus). Or, en 2008 le Val d'Oise affichait un taux de couverture vaccinal de 25 % contre 37 % en Ile-de-France. A titre de comparaison, en Australie, le taux de couverture vaccinale de 80 % a permis de réduire de 75 % le nombre de cancers du col de l'utérus. L'ARS fixe un objectif de couverture vaccinale à 30 % d'une classe d'âge (filles et garçons), soit environ 5 700 jeunes à vacciner.

08. Concourir à l'éducation des collégiens

Evaluer l'impact des actions éducatives menées par le Département dans les collèges publics

En 2023, le Département a réalisé une évaluation de son programme d'actions éducatives 2021/2022 auprès des collégiens et des équipes éducatives de 112 collèges publics du Val d'Oise. Il en ressort que les actions sont majoritairement jugées utiles, avec des effets globalement positifs sur les collégiens, notamment sur les apprentissages, l'ouverture d'esprit et la réflexion sur des enjeux sociétaux. En pistes d'amélioration, les équipes éducatives souhaitent davantage d'actions autour de thématiques comme le climat scolaire et la prévention des risques, la vie affective et sexuelle, la prévention des violences sexistes, du harcèlement et du cyberharcèlement.

Apprendre à devenir des citoyens éclairés face aux flux d'informations

Le nouvel atelier "Fake news et complots... bien s'informer sur les réseaux sociaux" proposé par le Département depuis la rentrée 2023, remporte un vif succès auprès des collégiens et des équipes éducatives. Ce parcours pédagogique de 4h est développé par l'association « Lumières sur l'info »



constituée de journalistes professionnels qui ont souhaité partager quelques ficelles du métier pour lutter contre la désinformation. Ils travaillent de façon pratique à partir d'exemples choisis par les élèves parmi les publications vues sur leurs réseaux. Le but de ces ateliers est d'apprendre aux collégiens à savoir mettre en perspective une actualité, être

capable de vérifier la source d'une information, distinguer les faits des opinions et développer leur sens critique en leur donnant méthodes et conseils.

Sensibiliser les collégiens à la justice des mineurs

Le Département propose depuis la rentrée 2023 aux collèges, une action interactive de prévention qui se déroule au sein des établissements et vise à faire découvrir aux élèves les conséquences pénales qui peuvent découler d'un acte interdit par la loi. Les élèves vivront des situations réellement jugées au Tribunal pour enfant, le but étant de leur faire découvrir, selon le niveau de classe une étape de la chaîne pénale. Les études de cas travaillées permettront d'aborder en sous thématiques des situations rencontrées par les jeunes :

Harcèlement/cyberharcèlement, relations filles/garçons, discrimination, racket, radicalisation, addictions. Au cours des mises en situation, les élèves tirent au sort les différents rôles à incarner : témoins, policiers, procureur...



Sensibiliser aux enjeux du développement durable en s'appuyant sur les Archives départementales

Les Archives départementales proposent aux professeurs d'Histoire-Géographie et de Sciences et Vie de la Terre de travailler avec leurs élèves sur les enjeux du développement durable, à partir de dossiers préparés sur des cas concrets dans le Val d'Oise et sur leur évolution historique.

Par exemple, « Le Val-d'Oise et Paris : histoires d'eaux » permet d'évoquer le cycle de l'eau et faire découvrir les relations entre Paris et sa banlieue aux XIXe et XXe siècles, cette dernière servant alors de réceptacle aux eaux et boues de Paris, pour aboutir au projet de forêt du XXIe siècle en plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

Ce dossier vise à illustrer l'usage et le traitement de l'eau du XIXe siècle à nos jours.

Le travail peut se faire conjointement avec une visite aux Archives départementales.

09. Favoriser le bien-être de tous grâce à la nature

Favoriser le bien-être grâce aux jardins

Le Département du Val d'Oise a été lauréat d'un prix Territoria d'Or 2023 pour le déploiement de jardins à vocation thérapeutique dans les établissements médico-sociaux avec l'entreprise à vocation sociale, Terr'Happy, qui a pour mission d'améliorer la santé de personnes vulnérables grâce au jardin. Ces jardins améliorent la qualité de vie des résidents et des professionnels, et créent désormais des liens entre établissements d'un même territoire.

Fin 2022, le Département a réalisé un bilan des actions sur l'année. Ainsi, 28 structures sont venues aux ateliers proposés (contre 16 en 2021) avec en moyenne 12 bénéficiaires par atelier. Le retour des enquêtes faites auprès des publics accueillis et des équipes encadrantes est très positif, notamment avec 90% de structures participantes trouvant bénéfiques les ateliers réguliers pour les personnes accompagnées et 70% souhaitant mettre en place un jardin dans leur établissement.



C'est pourquoi, le Département a poursuivi son soutien en 2023 à la mise en place de 50 ateliers de sensibilisation dans les jardins thérapeutiques créés dans les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) valdoisiens, à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance et 28 ateliers dédiés aux bénéficiaires du RSA. En utilisant la relation à la nature et aux autres comme support, ces ateliers de thérapie par le végétal visent à lutter contre l'isolement, à améliorer le bien-être physique, mental et social, et à favoriser le développement personnel. En 2023, deux nouveaux jardins ont vu le jour au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « l'Hautil » de Menucourt et à l'EHPAD « les sansonnets » de CHARS.

Parallèlement, la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) après avoir participé aux ateliers de Terr'Happy, notamment au Foyer de l'autisme à Vauréal-Jouy le Moutier et au jardin de l'abbaye de Maubuisson, a créé en février 2023, dans l'espace inoccupé d'un parking, un jardin thérapeutique appelé "Jardin d'évasion". Celui-ci, initié par une animatrice scolaire, a été constitué de cultures potagères en bac, enrichies avec le compost des biodéchets de la restauration, valorisés par l'entreprise « ValOrbio Compost ». Ce projet a ensuite été soutenu par le service Parcs et Jardins afin de prévoir en mars 2024 avec l'aide des enfants, la plantation d'une haie fruitière et d'arbres fruitiers, ainsi que la mise en place d'une zone potagère en pleine terre. Le projet sera complété par des visites d'autres jardins à l'abbaye de Maubuisson, au musée de l'Outil de Wy-dit-joli-village, ou au château de la Roche-Guyon. Ce jardin, lieu d'évasion pour les enfants, fédère également toutes les équipes de la MDE (éducateurs et agents techniques).

Mobiliser les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance sur des sorties et chantiers nature

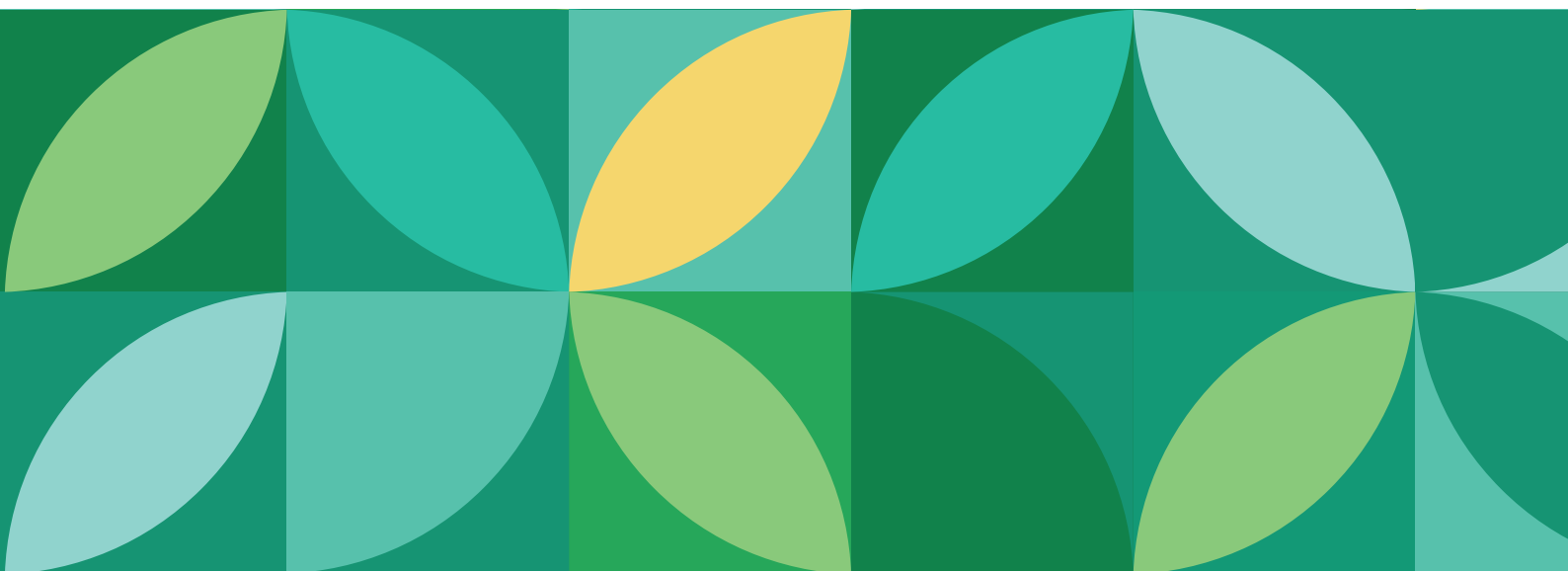
En 2023, 49 enfants et jeunes de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) ont fréquenté 14 sorties-nature organisées par le Département. Les pré-ados ont particulièrement apprécié la

randonnée en bivouac avec 2 ânes dans le marais de l'aubette ou la sortie de sylvothérapie au Bois de Morval (technique de relaxation et de méditation au contact des arbres).

La balade contée et sensorielle au bois de Morval et la fabrication de jouets à l'aide des éléments de la nature (glands, feuille, lierre...) ont beaucoup plu aux plus petits. Plus régulièrement, les pré-ados fréquentent le bois de Cergy afin d'apprendre à reconnaître les arbres ou partir à la recherche des terriers de renards/blaireaux/lapins. Enfin, pour la première fois, un groupe de 8 adolescents de la MDE a participé à deux chantiers nature avec découverte d'une partie de l'espace naturel sensible des Buttes d'Arthies et arrachage de fougère aigle. Après une mise en contexte du site, une présentation des milieux qui ont été traversés, les adolescents ont été invités à évoquer leur rapport à la nature et les souvenirs en lien avec les éléments naturels (arbres, oiseaux, mare, insectes...) à l'aide d'un petit jeu. Cela a permis d'instaurer un premier contact avant de débiter le chantier nature. Le but de cette action d'arrachage est de permettre de retrouver une prairie humide, milieu naturel riche, rare et varié (nombreuses espèces floristiques et faunistiques). La présence de la fougère aigle, qui tapisse la prairie, empêche les autres espèces de s'y installer.

Les adolescents, citadins pour la plupart, ont découvert un milieu naturel (protégé). Cette expérience leur a permis de dépasser certaines craintes, de suivre des consignes, de s'entraider et de se sentir utile.





Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val
d'oise 
le département